

# LES CERTIFICATIONS FEDERALES

Durée de validité du 1/1/2021 au 31/12/2022

Version 2 au 22 octobre 2021

- Domaine encadrement sportif
- Domaine Jury
  - o Running
  - o Compileurs
  - o Photo d'arrivée
- Domaine Organisation
  - o Filière antidopage
  - o Filière speaker

# SOMMAIRE

DOMAINE DIRECTION .....	5
Filière Dirigeants bénévoles .....	6
Dirigeant adjoint .....	6
Dirigeant .....	8
Dirigeant expert .....	10
DOMAINE ENCADREMENT SPORTIF .....	13
Toutes les filières .....	14
Assistant Encadrement sportif .....	14
Filière Education athlétique .....	16
Initiateur Éducation athlétique .....	16
Éducateur .....	20
Filière Performance .....	26
Initiateur Performance .....	26
Entraîneur .....	30
Entraîneur Expert .....	37
Filière Forme Santé .....	40
Animateur Forme .....	40
Coach .....	42
Coach Expert .....	45
DOMAINE JURY .....	48
Filière Juges .....	49
Juge-assistant .....	49
Juge .....	52
Chef juge .....	57
Juge arbitre .....	61
Filière Gestion informatique de compétition .....	63

Assistant secrétariat informatique .....	63
Opérateur secrétariat informatique .....	64
Coordonnateur de secrétariat informatique .....	66
Administrateur référent du secrétariat informatique.....	68
Compileur .....	69
Compileur référent.....	70
<b>DOMAINE ORGANISATION D'EVENEMENTS .....</b>	<b>71</b>
<b>Filière Organiseurs.....</b>	<b>72</b>
Assistant événementiel.....	72
Référent événementiel .....	74
Directeur d'organisation.....	78
<b>Filière Speaker.....</b>	<b>79</b>
Speaker départemental .....	79
Speaker régional .....	80
Speaker national .....	81
<b>Filière Antidopage .....</b>	<b>82</b>
Escorte contrôle antidopage.....	82
Délégué fédéral contrôle antidopage.....	83
Délégué expert contrôle antidopage.....	84



## Filière Dirigeants bénévoles

1. Dirigeant adjoint
2. Dirigeant
3. Dirigeant expert

# Filière Dirigeants bénévoles

## Dirigeant adjoint

Certification fédérale

### Article 1 : qualification

Il est créé une qualification fédérale de dirigeant adjoint.

### Article 2 : prérogatives

Le dirigeant adjoint contribue à la dynamique et à la vie de l'association (club, comité, ligue, FFA) et participe activement à son fonctionnement.

Le titulaire mineur agit sous la responsabilité directe d'un adulte responsable et désigné.

### Article 3 : modules

La qualification est composée de modules capitalisables.

Pour être qualifié, le candidat doit valider les modules suivants :

- deux modules obligatoires
- un module parmi les modules au choix proposés

#### Modules obligatoires

<b>Responsabilité et éthique</b>	M001	Être capable d'assurer mes responsabilités dans l'environnement éducatif et éthique de l'athlétisme
<b>Fonctionnement associatif</b>	M098	Être capable d'appliquer le fonctionnement du modèle associatif

#### Modules au choix

<b>Organiser un déplacement</b>	M099	Être capable d'accompagner une équipe ou un groupe, notamment de mineurs, sur une manifestation.
<b>Responsabilité et règles fondamentales</b>	M100	Être capable de contribuer à permettre au club d'agir dans le respect des règles, des lois et de l'environnement.
<b>SI-FFA – Licence et performance</b>	M104	Être capable de gérer les informations du club et des adhérents dans le SI-FFA Licence-Performance
<b>Outils bureautiques</b>	M142	Être capable d'utiliser les principaux outils bureautiques (suite office : Word, Power point, Excel, autres ...)
<b>Prévention du dopage</b>	M166	Être capable de préconiser de la prévention sur le dopage à tous les acteurs de l'athlétisme.

#### **Article 4 : conditions d'inscription et prérequis**

Les conditions d'inscription sont :

- Être âgé(e) de plus de 16 ans
- Être licencié(e) à la FFA.

#### **Article 5 : évaluation et certification**

L'évaluation des modules capitalisables s'effectue, soit au fur et à mesure de la formation, soit à l'issue d'un ensemble de modules. Elle s'organise sous forme de QCM.

# Dirigeant

Certification fédérale

## Article 1 : qualification

Il est créé un diplôme fédéral de Dirigeant

## Article 2 : prérogatives

Le dirigeant agit en tant que membre de comité directeur ou de commission dans le respect du fonctionnement statutaire et réglementaire et du projet associatif.

## Article 3 : modules

La qualification est composée de modules capitalisables.

Pour être qualifié le candidat doit valider :

- quatre modules obligatoires dont les deux du dirigeant adjoint
- deux modules parmi les modules au choix proposés.

### Modules obligatoires

<b>Les 2 modules obligatoires du dirigeant adjoint</b>	M001 et M098
<b>Communiquer au sein de mon association</b>	M102 Être capable de mener la communication interne de la structure en fonction des interlocuteurs et utiliser les outils adaptés.
<b>Juridique et assurances</b>	M140 Être capable de mettre la structure en conformité au regard des exigences réglementaires

### Modules au choix

<b>Organiser un déplacement</b>	M099 Être capable d'accompagner une équipe ou un groupe, notamment de mineurs, sur une manifestation.
<b>Responsabilité et règles fondamentales</b>	M100 Être capable de contribuer à permettre au club d'agir dans le respect des règles, des lois et de l'environnement.
<b>Méthodologie de projet</b>	M101 Être capable de mener une action dans le respect de la méthodologie de projet.
<b>Gérer un groupe de travail</b>	M103 Être capable d'animer une commission
<b>SI-FFA – Licence et performance</b>	M104 Être capable de gérer les informations du club et des adhérents dans le SI-FFA Licence-Performance
<b>Comptabilité générale</b>	M109 Être capable de tenir la comptabilité générale de la structure et de participer à la tenue d'une comptabilité analytique.
<b>Outils bureautiques</b>	M142 Être capable d'utiliser les principaux outils bureautiques (suite office : Word, Power point, Excel, autres ...)
<b>Fonction employeur</b>	M144 Être capable d'appliquer le cadre légal lié à une relation de travail salariée
<b>Prévention du dopage</b>	M166 Être capable de préconiser de la prévention sur le dopage à tous les acteurs de l'athlétisme.



#### **Article 4 : conditions d'inscription et prérequis**

Les conditions d'inscription sont :

- Être âgé(e) de plus de 18 ans
- Être licencié(e) à la FFA.
- 

#### **Article 5 : évaluation et certification**

L'évaluation des modules capitalisables s'effectue, soit au fur et à mesure de la formation, soit à l'issue d'un ensemble de modules. Elle s'organise sous forme de QCM.

Le diplôme peut aussi être obtenu par validation d'acquis de l'expérience sur présentation d'un dossier.

#### **Article 6 : équivalences**

Les titulaires des qualifications ci-dessous bénéficient des équivalences de droit ci-dessous :

Dirigeant degré	1 <sup>er</sup>	Dirigeant adjoint
Dirigeant degré	2 <sup>e</sup>	Dirigeant

# Dirigeant expert

Certification fédérale

## Article 1 : qualification

Il est créé un diplôme fédéral de Dirigeant expert.

## Article 2 : prérogatives

Le dirigeant expert assume les responsabilités de direction d'un club ou d'une structure fédérale, en toute autonomie, sous la supervision statutaire du comité directeur et de l'assemblée générale.

## Article 3 : modules

La qualification est composée de modules capitalisables et de la réalisation d'un dossier.

Pour être qualifié, le candidat doit valider :

- six modules obligatoires, dont les quatre du dirigeant;
- deux modules de spécialité au choix, dont au moins un module non acquis auparavant ;
- deux modules complémentaires au choix, dont au moins un module non acquis auparavant.

### Modules obligatoires

<b>Les 4 modules obligatoires du dirigeant</b>	M001, M098, M102, M140	
<b>Piloter une équipe</b>	M107	Être capable de manager une équipe (bénévoles, salariés) dans le cadre de la conduite d'une action ou d'un projet
<b>Stratégie de communication</b>	M141	Être capable de structurer et de conduire la communication externe de la structure en fonction des interlocuteurs.

### Modules de spécialité (en choisir 2)

<b>Méthodologie de projet</b>	M101	Être capable de mener une action dans le respect de la méthodologie de projet.
<b>Outils SI-FFA – Licence et Performance</b>	M104	Être capable de gérer les informations du club et des adhérents dans le SI-FFA Licence-Performance
<b>Comprendre le mandat fédéral</b>	M106	Être capable d'assurer le rôle de dirigeant au sein d'une structure fédérale.
<b>Ressources financières</b>	M108	Être capable de mobiliser les différents financements possibles.
<b>Comptabilité générale</b>	M109	Être capable de tenir la comptabilité générale de la structure et de participer à la tenue d'une comptabilité analytique
<b>Outils de gestion comptable</b>	M143	Être capable de répondre aux exigences des grosses structures et des grands événements (commissaire aux comptes, expert-comptable)

<b>Agir en espaces protégés</b>	M149	Être capable d'agir dans un environnement naturel protégé
<b>Gestion des ressources humaines</b>	M271	Être capable de gérer et dynamiser ses ressources humaines au sein d'un projet ou d'une structure

### Modules complémentaires (en choisir 2)

<b>Gérer un groupe de travail</b>	M103	Être capable d'organiser et d'animer une commission.
<b>Actualités sociales et convention collective</b>	M145	Être capable de mettre en œuvre et de respecter les actualités sociales et agir dans le respect de la convention collective nationale du sport.
<b>Accompagnement du projet d'un athlète professionnel ou de haut niveau</b>	M146	Être capable de gérer les contraintes liées aux statuts des athlètes de haut niveau ou professionnel de mon club (statut, contrat)
<b>Anglais de l'athlétisme</b>	M147	Connaître le vocabulaire anglais de l'athlétisme.
<b>Diagnostic stratégique</b>	M151	Être capable de réaliser un diagnostic approfondi dans le cadre d'un projet complexe
<b>Piloter un projet stratégique complexe</b>	M152	Être capable de structurer et de piloter un projet complexe à partir d'un audit ou d'un diagnostic approfondi
<b>Relation internationale</b>	M153	Être capable de représenter la FFA dans les instances internationales
<b>Prévention dopage</b>	M166	Être capable de préconiser de la prévention sur le dopage à tous les acteurs de l'athlétisme.
<b>Création d'activité (forme santé, baby, loisir)</b>	M171	Être capable de créer une section (baby, marche nordique, athlé loisir, etc.). Être capable de construire une stratégie économique pour le club.
<b>Modèle économique</b>	M172	Être capable de construire une stratégie produit pour sa structure. Être capable de recenser le modèle économique de son fonctionnement

### Article 4 : conditions d'inscription et prérequis

Les conditions d'inscription sont :

- Être âgé(e) de plus de 18 ans
- Être licencié(e) à la FFA.

## Article 5 : évaluation et certification

Pour être diplômé le candidat doit avoir validé les dix modules précisés ci-dessus et réaliser puis présenter un dossier.

### **Évaluation des modules capitalisables**

Elle s'effectue, soit au fur et à mesure de la formation, soit à l'issue d'un ensemble de modules. Elle s'organise sous forme de QCM.

### **Évaluation sur dossier**

#### *Candidats membres d'un Comité directeur*

Il est demandé au candidat de produire un document d'orientation et d'organisation stratégique de sa structure (plan de développement ou autre) validé par les instances délibératives de celle-ci et représentatif de la dynamique de cette structure.

#### *Candidats non élus*

Le dossier portera sur le club d'appartenance sous forme de « projet club ».

### **Soutenance du dossier**

L'épreuve dure 1 heure.

Le candidat exposera son dossier aux membres du jury à l'occasion d'une présentation orale avec support visuel d'une durée de 20 à 30 minutes.

L'exposé sera suivi d'un échange avec les membres du jury durant le temps restant de l'épreuve.

Le diplôme peut aussi être obtenu par validation d'acquis de l'expérience sur présentation d'un dossier.

## Article 6 : équivalences

Les titulaires des qualifications ci-dessous bénéficient des équivalences de droit ci-dessous :

Dirigeant degré	3 <sup>e</sup>	Dirigeant expert
-----------------	----------------	------------------

# DOMAINE ENCADREMENT SPORTIF

## Toutes les filières

1. Assistant encadrement sportif

## Filière Education athlétique

1. Initiateur Education athlétique
2. Educateur

## Filière Performance

1. Initiateur Performance
2. Entraîneur
3. Entraîneur expert

## Filière Forme santé

1. Animateur forme
2. Coach

# Toutes les filières

## Assistant Encadrement sportif

Certification fédérale

### Article 1 : qualification

Il est créé une qualification fédérale de niveau 1 « **Assistant Encadrement sportif** ».

### Article 2 : prérogatives

L'assistant participe à l'encadrement des situations et de la séance sous la supervision d'un entraîneur (tuteur) responsable présent. Il apporte son concours dans l'accueil et l'encadrement d'un groupe d'athlètes.

Conformément à l'article L212-2 du code du sport, cette qualification n'autorise pas son titulaire à exercer une fonction d'encadrement du sport contre rémunération.

### Article 3 : parcours de formation

Le parcours de formation associé à cette qualification est composé de modules capitalisables.

Pour pouvoir se présenter aux épreuves de certification, il faut avoir validé ou attester des compétences associées à chacun des modules du parcours.

Nom du module	N°	Compétence attendue
<b>Responsabilité et éthique</b>	M001	Être capable d'assurer mes responsabilités dans l'environnement éducatif et éthique de l'athlétisme
<b>Animer et sécuriser</b>	M002	Être capable de contribuer à l'animation et la sécurisation de mon groupe
<b>Partager pour progresser</b>	M003	Être capable de partager mon expérience entre pairs pour progresser et adapter mon action aux caractéristiques du public
<b>Accueillir</b>	M004	Être capable d'accueillir et d'informer les pratiquants dans mon club

### Article 4 : conditions d'inscription et prérequis

Les conditions requises pour s'inscrire en formation sont :

- Être au minimum dans la catégorie « cadet »
- Être licencié(e) à la FFA
- Fournir une pièce d'identité

### Article 5 : déroulement de la formation

La formation fédérale « **Assistant** » s'organise en regroupements pédagogiques et en stage en situation selon un programme validé par l'organisme de formation.

Les séquences de formation en face à face pédagogique en regroupements de secteur ont une durée totale de 14 heures minimum.

La dernière demi-journée, module M003, doit avoir lieu au moins 3 mois après le début du stage en club.

Le stage de mise en situation pédagogique en club est réalisé avec l'accompagnement pédagogique d'un tuteur. Il s'étend sur une saison sportive pour un volume horaire à minima d'une heure par semaine. Une dérogation peut être étudiée pour valider une mise en situation pédagogique sous forme de contribution à l'encadrement de stages. Le tuteur doit être titulaire à minima d'une année d'expérience dans l'encadrement sportif et être habilité par son club pour exercer cette fonction.

### **Article 6 : évaluation et certification**

Les conditions requises pour se présenter aux épreuves de l'évaluation finale sont :

- Être au minimum dans la catégorie « cadet »
- Être licencié(e) à la FFA
- Fournir une pièce d'identité
- Avoir validé ou attester des compétences associées à chacun des modules du parcours de formation.

L'évaluation des modules capitalisables s'effectue soit au fur et à mesure de la formation, soit à l'issue d'un ensemble de modules.

Une évaluation continue est réalisée sur le lieu de stage par le tuteur qui transmettra à des fins pédagogiques un point d'appréciation intermédiaire à l'aide du référentiel de certification. Ce document est transmis au directeur régional de la formation de l'encadrement sportif trois mois après le début du stage et avant la dernière demi-journée de formation constituée du module M3 «Partager pour progresser».

La formation est évaluée à l'issue du stage et à l'occasion d'une mise en situation pratique d'encadrement une fois l'ensemble du parcours validé.

Cette évaluation finale est organisée dans les mêmes conditions que le stage, avec le même public et sous la supervision du tuteur, en présence d'un binôme d'évaluateur composé à minima du tuteur et d'un représentant du club ou toute autre personne désignée par le directeur régional de la formation de l'encadrement sportif.

Chaque ligue aura la charge de l'organisation de cette évaluation. Le référent régional de la formation du domaine encadrement sportif valide les tuteurs et évaluateurs et propose à l'obtention du diplôme présenté ou à l'ajournement du candidat.

# Filière Education athlétique

## Initiateur Éducation athlétique

Certification fédérale

### Article 1 : qualification

Il est créé une qualification fédérale de niveau 2 « **Initiateur** » dans la filière Education athlétique.

La qualification est proposée dans les trois options suivantes :

- U16
- U12
- Baby Athlé (U7)

### Article 2 : prérogatives

Le titulaire peut encadrer en autonomie des athlètes de moins de 7 ans, 12 ans ou 16 ans en fonction des options choisies, U7, U12 ou U16, dans le cadre des activités athlétiques organisées par la FFA et le club. Il agit sous la supervision générale du responsable du club.

Conformément à l'article L212-2 du code du sport, cette qualification n'autorise pas son titulaire à exercer une fonction d'encadrement du sport contre rémunération.

### Article 3 : parcours de formation

Le parcours de formation associé à cette qualification est composé de modules capitalisables.

Pour pouvoir se présenter aux épreuves de certification, il faut avoir validé ou attester des compétences associées à chacun des modules du parcours de l'option choisie.

### Option « U16 »

Nom du module		Compétence attendue
<b>Responsabilité et éthique</b>	M001	Être capable d'assurer ses responsabilités dans l'environnement éducatif et éthique de l'athlétisme
<b>Animer et sécuriser</b>	M002	Être capable de contribuer à l'animation et la sécurisation de son groupe
<b>Concevoir la saison U12-U16</b>	M 307	Intégrer le projet fédéral consacré aux jeunes, maîtriser les outils dédiés aux U12 et U16 ainsi que les formats de rencontres et compétitions adaptés, accompagner en compétition cette population
<b>Concevoir et intervenir dans les sauts pour les U16</b>	M008	Être capable d'organiser et d'animer une séance dans la famille de spécialité grâce au Pass'Athlé
<b>Concevoir et intervenir dans les lancers pour les U16</b>	M009	Être capable d'organiser et animer une séance dans la famille de spécialité grâce au Pass'Athlé
<b>Concevoir et intervenir dans les courses pour les U16</b>	M010	Être capable d'organiser et animer une séance dans la famille de spécialité grâce au Pass'Athlé



<b>Concevoir et conduire une séance pour les U16</b>	M011	Être capable de construire, organiser et animer une séance tout en l'insérant dans une programmation annuelle
<b>Gainage, placement et renforcement</b>	M012	Organiser et animer une séquence d'entraînement en sécurité sur la thématique du gainage, du placement et du renforcement musculaire

## Option « U12 »

<b>Responsabilité et éthique</b>	M001	Être capable d'assurer ses responsabilités dans l'environnement éducatif et éthique de l'athlétisme
<b>Animer et sécuriser</b>	M002	Être capable de contribuer à l'animation et la sécurisation de son groupe
<b>Concevoir la saison U12-U16</b>	M307	Intégrer le projet fédéral consacré aux jeunes, maîtriser les outils dédiés aux U12 et U16 ainsi que les formats de rencontres et compétitions adaptés, accompagner en compétition cette population
<b>Conduire une séance grâce au Pass'Athlé pour les U12</b>	M014	Être capable de conduire une séance grâce au Pass'Athlé
<b>Organiser des rencontres spécifiques aux U12</b>	M015	Être capable d'organiser des épreuves spécifiques aux U12
<b>La motricité athlétique des U12</b>	M308	Maîtriser les fondements sur lesquels se construisent les apprentissages, à savoir la coordination générale et la coordination spécifique.

## Option Baby

<b>Responsabilité et éthique</b>	M001	Être capable d'assurer mes responsabilités dans l'environnement éducatif et éthique de l'athlétisme
<b>Animer et sécuriser</b>	M002	Être capable d'animer et sécuriser la pratique de mon groupe
<b>Ouvrir une section Baby</b>	M007	Être capable de mettre en place les conditions nécessaires à l'ouverture et au fonctionnement d'une section "baby". Être capable de respecter la réglementation régissant l'accueil des mineurs
<b>Intervenir sur une séance Baby Athlé</b>	M016	Être capable d'intervenir sur une séance « baby » en aidant les enfants à réussir les exercices grâce aux outils fédéraux.
<b>Conduire une séance du Pass'Aventure</b>	M085	Être capable de conduire une séance de passation du Pass'Aventure
<b>Maîtriser l'univers du Pass'Aventure</b>	M174	Être capable de conduire une séance pour qu'il y ait progrès dans les apprentissages.

## Article 4 : conditions d'inscription et prérequis

Les conditions requises pour s'inscrire en formation sont :

- Être au minimum dans la catégorie « cadet »
- Être licencié(e) à la FFA
- Fournir une pièce d'identité

## Article 5 : déroulement de la formation

La formation fédérale « Initiateur éducation athlétique » s'organise en regroupements pédagogiques et en stage en situation selon un programme validé par l'organisme de formation. Elle est encadrée par des formateurs validés par l'OFA.

Le stage de mise en situation pédagogique en club est réalisé avec l'accompagnement pédagogique d'un tuteur. Il s'étend sur une saison sportive pour un volume horaire à minima d'une heure par semaine. Une dérogation peut être étudiée pour valider une mise en situation pédagogique sous forme d'encadrement de stages. Le tuteur doit être titulaire à minima de deux années d'expérience dans l'encadrement sportif et être habilité par le référent régional de la formation du domaine encadrement sportif pour exercer cette fonction.

## Article 6 : évaluation et certification

Les conditions requises pour se présenter aux épreuves de l'évaluation finale sont :

- Être au minimum dans la catégorie « cadet »
- Être licencié(e) à la FFA
- Fournir une pièce d'identité
- Avoir validé ou attester des compétences associées à chacun des modules du parcours de l'option choisie

L'évaluation des modules capitalisables s'effectue soit au fur et à mesure de la formation, soit à l'issue d'un ensemble de modules.

Les candidats sont évalués à l'issue du stage et à l'occasion d'une mise en situation pratique une fois l'ensemble du parcours validé.

Le diplôme peut aussi être obtenu par validation d'acquis de l'expérience sur présentation d'un dossier.

## Article 7 : équivalences

Les titulaires des qualifications ci-dessous bénéficient d'une équivalence de droit avec les modules des diplômes de la filière « éducation athlétique » :

1er degré U12	Ensemble des modules du diplôme Initiateur U12
1er degré U16	Ensemble des modules du diplôme Initiateur U16
1er degré U12-U16	Ensemble des modules des diplômes Initiateur U12 et U16
1er degré Baby	Ensemble des modules du diplôme initiateur Baby Athlé

# Éducateur

Certification fédérale

## Article 1 : qualification

Il est créé une qualification fédérale de niveau 3 « **Éducateur** ».

La qualification est proposée dans trois options suivantes :

- U16
- U12
- Baby Athlé (U7)

## Article 2 : prérogatives

Le titulaire organise l'éducation athlétique des athlètes de moins de 7 ans, 12 ans ou 16 ans ainsi que les animations, rencontres ou compétitions selon l'option, en toute autonomie. Il peut également assurer des fonctions de direction sportive.

Il agit sous la supervision générale du responsable du club.

Conformément à l'article L212-2 du code du sport, cette qualification n'autorise pas son titulaire à exercer une fonction d'encadrement du sport contre rémunération.

## Article 3 : parcours de formation

Le parcours de formation associé à cette qualification est composé de modules capitalisables.

Pour pouvoir se présenter aux épreuves de certification, il faut avoir validé ou attester des compétences associées à chacun des modules du parcours de l'option choisie.

## Option U16

Nom du module	N°	Compétence attendue
<b>Responsabilité et éthique</b>	M001	Être capable d'assurer ses responsabilités dans l'environnement éducatif et éthique de l'athlétisme
<b>Animer et sécuriser</b>	M002	Être capable de contribuer à l'animation et la sécurisation de son groupe
<b>Concevoir la saison U12-U16</b>	M 307	Intégrer le projet fédéral consacré aux jeunes, maîtriser les outils dédiés aux U12 et U16 ainsi que les formats de rencontres et compétitions adaptés, accompagner en compétition cette population
<b>Concevoir et intervenir dans les sauts pour les U16</b>	M008	Être capable d'organiser et d'animer une séance dans la famille de spécialité grâce au Pass'Athlé
<b>Concevoir et intervenir dans les lancers pour les U16</b>	M009	Être capable d'organiser et animer une séance dans la famille de spécialité grâce au Pass'Athlé
<b>Concevoir et intervenir dans les courses pour les U16</b>	M010	Être capable d'organiser et animer une séance dans la famille de spécialité grâce au Pass'Athlé
<b>Concevoir et conduire une séance pour les U16</b>	M011	Être capable de construire, organiser et animer une séance tout en l'insérant dans une programmation annuelle
<b>Gainage, placement et renforcement</b>	M012	Organiser et animer une séquence d'entraînement en sécurité sur la thématique du gainage, du placement et du renforcement musculaire
<b>Développer et préserver le jeune athlète U12-U16</b>	M017	Être capable d'entraîner un groupe d'athlètes dans le souci de la préservation des qualités (prophylaxie) et de planifier une saison sportive jeune
<b>Coordonner une école d'athlétisme</b>	M178	Être capable de coordonner et de manager une école d'athlétisme
<b>Intervenir à partir des fondamentaux de la motricité athlétique</b>	M316	Être capable de structurer son intervention dans le respect des fondamentaux de la motricité athlétique

Plus au choix, 2 familles de spécialité parmi les suivantes (tous les modules de chaque famille choisie) :

<b>Intervenir sur une séance de sprint court, haies hautes, relais court</b>	M026	Être capable d'intervenir et d'aider l'athlète à progresser dans la spécialité
<b>Intervenir en hauteur</b>	M030	Être capable d'intervenir et d'aider l'athlète à progresser dans la spécialité
<b>Intervenir à la perche</b>	M031	Être capable d'intervenir et d'aider l'athlète à progresser dans la spécialité
<b>Intervenir en longueur</b>	M032	Être capable d'intervenir et d'aider l'athlète à progresser dans la spécialité
<b>Intervenir au triple-saut</b>	M033	Être capable d'intervenir et d'aider l'athlète à progresser dans la spécialité
<b>Intervenir au poids</b>	M035	Être capable d'intervenir et d'aider l'athlète à progresser dans la spécialité
<b>Intervenir au disque</b>	M036	Être capable d'intervenir et d'aider l'athlète à progresser dans la spécialité
<b>Intervenir au marteau</b>	M037	Être capable d'intervenir et d'aider l'athlète à progresser dans la spécialité
<b>Intervenir au javelot</b>	M038	Être capable d'intervenir et d'aider l'athlète à progresser dans la spécialité
<b>Intervenir en épreuves combinées</b>	M045	Être capable d'intervenir et d'aider l'athlète à progresser dans la spécialité
<b>Former les jeunes en trail, running, demi-fond, marche</b>	M317	Être capable d'intervenir et d'animer dans les épreuves longues sur un public jeune (U16)

## Option U12

Nom du module	N°	Compétence attendue
<b>Responsabilité et éthique</b>	M001	Être capable d'assurer ses responsabilités dans l'environnement éducatif et éthique de l'athlétisme
<b>Animer et sécuriser</b>	M002	Être capable de contribuer à l'animation et la sécurisation de son groupe
<b>Concevoir la saison U12-U16</b>	M307	Intégrer le projet fédéral consacré aux jeunes, maîtriser les outils dédiés aux U12 et U16 ainsi que les formats de rencontres et compétitions adaptés, accompagner en compétition cette population
<b>Conduire une séance grâce au Pass'Athlé pour les U12</b>	M014	Être capable de conduire une séance grâce au Pass'Athlé
<b>Organiser des rencontres spécifiques aux U12</b>	M015	Être capable d'organiser des épreuves spécifiques aux U12
<b>La motricité athlétique des U12</b>	M308	Maîtriser les fondements sur lesquels se construisent les apprentissages, à savoir la coordination générale et la coordination spécifique.
<b>Développer et préserver le jeune athlète U12-U16</b>	M017	Être capable d'entraîner un groupe d'athlètes dans le souci de la préservation des qualités (prophylaxie) et de planifier une saison sportive jeune
<b>Coordonner une école d'athlétisme</b>	M178	Être capable de coordonner et de manager une école d'athlétisme
<b>Planifier une saison U12</b>	M019	Être capable de planifier une saison sportive jeune
<b>Organiser les entraînements et les rencontres U12</b>	M020	Être capable d'organiser l'entraînement et des rencontres
<b>Conduire et intervenir sur le thème "se projeter"</b>	M022	Être capable de conduire une séance grâce au Pass'Athlé sur le thème de "se projeter"
<b>Conduire et intervenir sur le thème «projeter»</b>	M023	Être capable de conduire une séance grâce au Pass'Athlé sur le thème de "projeter"
<b>Conduire et intervenir sur le thème «se déplacer»</b>	M024	Être capable de conduire une séance grâce au Pass'Athlé sur le thème de "se déplacer"

## Option U7

Nom du module	N°	Compétence attendue
<b>Responsabilité et éthique</b>	M001	Être capable d'assurer mes responsabilités dans l'environnement éducatif et éthique de l'athlétisme
<b>Animer et sécuriser</b>	M002	Être capable d'animer et sécuriser la pratique de mon groupe
<b>Ouvrir une section Baby</b>	M007	Être capable de mettre en place les conditions nécessaires à l'ouverture et au fonctionnement d'une section "baby". Être capable de respecter la réglementation régissant l'accueil des mineurs
<b>Intervenir sur une séance Baby Athlé</b>	M016	Être capable d'intervenir sur une séance « baby » en aidant les enfants à réussir les exercices grâce aux outils fédéraux.
<b>Conduire une séance du Pass'Aventure</b>	M085	Être capable de conduire une séance de passation du Pass'Aventure
<b>Maitriser l'univers du Pass'Aventure</b>	M174	Être capable de conduire une séance pour qu'il y ait progrès dans les apprentissages.
<b>Coordonner une section Baby</b>	M175	Être capable de manager une section Baby au niveau administratif et organisationnel.
<b>Développer le projet Baby sur le territoire</b>	M176	Être capable de développer une dynamique Baby au niveau de sa ligue, contribuer au projet fédéral
<b>Assurer la direction pédagogique de la section Baby</b>	M177	Être capable de faire fonctionner la section Baby dans le respect des contraintes liées à la population et de diriger un groupe d'initiateurs et d'assistants sur le plan pédagogique

### Article 4 : conditions d'inscription et prérequis

Les conditions requises pour s'inscrire en formation sont :

- Être âgé(e) de plus de 18 ans
- Être licencié(e) à la FFA
- Fournir une pièce d'identité

### Article 5 : déroulement de la formation

La formation Fédérale « éducateur » s'organise en regroupements pédagogiques et en stage en situation selon un programme validé par l'organisme de formation. Elle est encadrée par des formateurs désignés par l'OFA.

Le stage de mise en situation pédagogique en club est réalisé avec l'accompagnement pédagogique d'un tuteur. Il s'étend sur une saison sportive pour un volume horaire à minima d'une heure par semaine. Une dérogation peut être étudiée pour valider une mise en situation pédagogique sous forme d'encadrement de stages.

Le tuteur doit être titulaire à minima d'une qualification fédérale de niveau égal, être titulaire à minima de deux années d'expérience dans l'encadrement sportif et être habilité par le référent régional de la formation du domaine encadrement sportif pour exercer cette fonction.



## **Article 6 : évaluation et certification**

Les conditions requises pour se présenter aux épreuves de l'évaluation finale sont :

- Être âgé(e) de plus de 18 ans
- Être licencié(e) à la FFA
- Fournir une pièce d'identité
- Fournir une attestation de formation aux premiers secours
- Avoir validé ou attester des compétences associées à chacun des modules du parcours de l'option choisie

L'évaluation des modules capitalisables s'effectue soit au fur et à mesure de la formation, soit à l'issue d'un ensemble de modules.

Les candidats sont évalués à l'issue du stage et à l'occasion d'une mise en situation pratique une fois l'ensemble du parcours validé.

Le diplôme peut aussi être obtenu par validation d'acquis de l'expérience sur présentation d'un dossier.

## **Article 7 : équivalences**

Les titulaires des qualifications « entraîneur 2<sup>ème</sup> degré -12 ans -16 ans » bénéficient d'une équivalence de droit avec les qualifications d'« éducateur » dans les options U12 et U16.

# Filière Performance

## Initiateur Performance

Certification fédérale

### Article 1 : qualification

Il est créé une qualification fédérale de niveau 2 « **Initiateur** » dans la filière performance.

La qualification est proposée dans les sept options suivantes :

- Sprint-haies-relais
- Sauts
- Lancers
- Épreuves combinées
- Demi-fond-marche
- Running performance
- Marche nordique de compétition

### Article 2 : prérogatives

Le titulaire peut encadrer tous les publics à partir de 16 ans dans le cadre des activités athlétiques de compétition. Il agit sous la supervision générale du responsable du club. Conformément à l'article L212-2 du code du sport, cette qualification n'autorise pas son titulaire à exercer une fonction d'encadrement du sport contre rémunération.

### Article 3 : parcours de formation

Le parcours de formation associé à cette qualification est composé de modules capitalisables.

Pour pouvoir se présenter aux épreuves de certification, il faut avoir validé ou attester des compétences associées à chacun des modules du parcours de l'option choisie.

### Modules communs à toutes les options

Nom du module		Compétences attendues
<b>Responsabilité et éthique</b>	M001	Être capable d'assurer mes responsabilités dans l'environnement éducatif et éthique de l'athlétisme
<b>Animer et sécuriser</b>	M002	Être capable de contribuer à l'animation et à la sécurisation de mon groupe
<b>Gainage, placement et renforcement</b>	M012	Organiser et animer une séquence d'entraînement en sécurité sur la thématique du gainage, du placement et du renforcement musculaire

### Option Sprint-Haies-Relais (SHR)

<b>Initier au développement des qualités athlétiques</b>	M039	S'initier aux principes généraux de la notion d'entraînement
<b>Intervenir à partir des fondamentaux de la motricité athlétique</b>	M316	Être capable de structurer son intervention dans le respect des fondamentaux de la motricité athlétique

<b>Intervenir sur une séance de sprint court, haies hautes, relais court</b>	M026	Être capable d'intervenir et d'aider l'athlète à progresser dans la spécialité
<b>Intervenir sur une séance de sprint long, haies basses, relais long</b>	M040	Être capable d'intervenir et d'aider l'athlète à progresser dans la spécialité

### Option Sauts

<b>Initier au développement des qualités athlétiques</b>	M039	S'initier aux principes généraux de la notion d'entraînement
<b>Intervenir à partir des fondamentaux de la motricité athlétique</b>	M316	Être capable de structurer son intervention dans le respect des fondamentaux de la motricité athlétique
<b>Intervenir en hauteur</b>	M030	Être capable d'intervenir et d'aider l'athlète à progresser dans la spécialité
<b>Intervenir à la perche</b>	M031	Être capable d'intervenir et d'aider l'athlète à progresser dans la spécialité
<b>Intervenir en longueur</b>	M032	Être capable d'intervenir et d'aider l'athlète à progresser dans la spécialité
<b>Intervenir au triple-saut</b>	M033	Être capable d'intervenir et d'aider l'athlète à progresser dans la spécialité

### Option Lancers

<b>Initier au développement des qualités athlétiques</b>	M039	S'initier aux principes généraux de la notion d'entraînement
<b>Intervenir à partir des fondamentaux de la motricité athlétique</b>	M316	Être capable de structurer son intervention dans le respect des fondamentaux de la motricité athlétique
<b>Intervenir au poids</b>	M035	Être capable d'intervenir et d'aider l'athlète à progresser dans la spécialité
<b>Intervenir au disque</b>	M036	Être capable d'intervenir et d'aider l'athlète à progresser dans la spécialité
<b>Intervenir au marteau</b>	M037	Être capable d'intervenir et d'aider l'athlète à progresser dans la spécialité
<b>Intervenir au javelot</b>	M038	Être capable d'intervenir et d'aider l'athlète à progresser dans la spécialité

### Épreuves combinées

<b>Initier au développement des qualités athlétiques</b>	M039	S'initier aux principes généraux de la notion d'entraînement
<b>Intervenir à partir des fondamentaux de la motricité athlétique</b>	M316	Être capable de structurer son intervention dans le respect des fondamentaux de la motricité athlétique
<b>Intervenir en épreuves combinées</b>	M045	Être capable d'intervenir et d'aider l'athlète à progresser dans la spécialité

### Option Demi-Fond, Marche (DFM)

<b>Intervenir à partir des fondamentaux en demi-fond, marche, running</b>	M027	Être capable de structurer son intervention dans le respect des fondamentaux de la famille de spécialité.
<b>Intervenir en demi-fond</b>	M028	Être capable d'intervenir et d'aider l'athlète à progresser dans la spécialité
<b>Intervenir en marche athlétique</b>	M043	Être capable d'intervenir et d'aider l'athlète à progresser dans la spécialité

### Option Running performance

<b>Intervenir à partir des fondamentaux en demi-fond, marche, running</b>	M027	Être capable de structurer son intervention dans le respect des fondamentaux de la famille de spécialité.
<b>Intervenir en running</b>	M041	Être capable d'organiser et de quantifier l'entraînement pour l'initiation d'athlètes débutants et l'animation de coureurs loisirs.

### Option Marche Nordique de Compétition (MNC)

<b>Intervenir à partir des fondamentaux en demi-fond, marche, running</b>	M027	Être capable de structurer son intervention dans le respect des fondamentaux de la famille de spécialité.
<b>Intervenir en marche nordique compétition</b>	M042	Être capable d'intervenir et d'aider l'athlète à progresser dans la spécialité

### Article 4 : conditions d'inscription et prérequis

Les conditions requises pour s'inscrire en formation sont :

- Être au minimum dans la catégorie « cadet »
- Être licencié(e) à la FFA
- Fournir une pièce d'identité

### Article 5 : déroulement de la formation

La formation fédérale « Initiateur performance » s'organise en regroupements pédagogiques et en stage en situation, selon un programme validé par l'organisme de formation. Elle est encadrée par des formateurs validés par l'OFA.

Le stage de mise en situation pédagogique en club est réalisé avec l'accompagnement pédagogique d'un tuteur. Il s'étend sur une saison sportive pour un volume horaire à minima d'une heure par semaine. Une dérogation peut être étudiée pour valider une mise en situation pédagogique sous forme d'encadrement de stages.

Le tuteur doit être titulaire à minima de deux années d'expérience dans l'encadrement sportif et être habilité par le référent régional de la formation du domaine encadrement sportif pour exercer cette fonction.

### Article 6 : évaluation et certification

Les conditions requises pour se présenter aux épreuves de l'évaluation finale sont :

- Être au minimum dans la catégorie « cadet »
- Être licencié(e) à la FFA
- Fournir une pièce d'identité
- Avoir validé ou attester des compétences associées à chacun des modules du parcours de l'option choisie

L'évaluation des modules capitalisables s'effectue soit au fur et à mesure de la formation, soit à l'issue d'un ensemble de modules.

Les candidats sont évalués à l'issue du stage et à l'occasion d'une mise en situation pratique une fois l'ensemble du parcours validé.

Le diplôme peut aussi être obtenu par validation d'acquis de l'expérience sur présentation d'un dossier.

### **Article 7 : équivalence**

Les titulaires d'une qualification d'entraîneur 1<sup>er</sup> degré de spécialités bénéficient d'une équivalence de droit avec les modules du diplôme « **initiateur performance** » dans l'option correspondante.

Le 1<sup>er</sup> degré course hors stade bénéficie en outre d'une équivalence de droit avec le module supplémentaire suivant :

1er degré Course Hors Stade	Module M072.
-----------------------------	--------------

Le 1<sup>er</sup> degré marche nordique bénéficie en outre d'une équivalence de droit avec les modules supplémentaires suivants :

1er degré Marche nordique	Module M070, Module M071, Module M074.
---------------------------	--

# Entraîneur

Certification fédérale

## Article 1 : qualification

Il est créé une qualification fédérale de niveau 3 « **Entraîneur** ».

La qualification est proposée dans les seize options suivantes :

- Sprint Haies Relais Court
- Sprint Haies Relais Long
- Hauteur
- Perche
- Longueur
- Triple saut
- Poids
- Disque
- Marteau
- Javelot
- Épreuves combinées
- Demi-fond
- Marche athlétique
- Marche nordique en compétition
- Course sur route
- Trail et course en montagne

## Article 2 : prérogatives

Le titulaire peut entraîner en toute autonomie jusqu'au niveau national. Il peut également assurer des fonctions de direction sportive.

Il agit sous la supervision générale du responsable du club.

Conformément à l'article L212-2 du code du sport, cette qualification n'autorise pas son titulaire à exercer une fonction d'encadrement du sport contre rémunération.

## Article 3 : parcours de formation

Le parcours de formation associé à cette qualification est composé de modules capitalisables.

Pour pouvoir se présenter aux épreuves de certification, il faut avoir validé ou attester des compétences associées à chacun des modules du parcours de l'option choisie.

## Modules communs à toutes les options

<b>Responsabilité et éthique</b>	M001	Être capable d'assurer mes responsabilités dans l'environnement éducatif et éthique de l'athlétisme
<b>Animer et sécuriser</b>	M002	Être capable de contribuer à l'animation et à la sécurisation de mon groupe
<b>Gainage, placement et renforcement</b>	M012	Organiser et animer une séquence d'entraînement en sécurité sur la thématique du gainage, du placement et du renforcement musculaire
<b>Relation entraîneur athlète</b>	M046	Être capable de gérer ma relation avec les athlètes pour favoriser la performance
<b>Préserver l'athlète</b>	M047	Être capable de préserver les qualités des athlètes par une approche prophylactique. Être capable de gérer les conditions générales de vie des athlètes

## Modules communs aux options de la famille « Sprint Haies et relais »

<b>Initier au développement des qualités athlétiques</b>	M039	S'initier aux principes généraux de la notion d'entraînement
<b>Intervenir à partir des fondamentaux de la motricité athlétique</b>	M316	Être capable de structurer son intervention dans le respect des fondamentaux de la motricité athlétique
<b>Fonction juge de départ</b>	M186	Être capable de tenir le rôle de juge à l'occasion des procédures de départ
<b>Fonction juge course</b>	M187	Être capable de tenir son rôle de juge sur l'ensemble des épreuves de spécialité
<b>Développer les capacités physiques pour le sprint et les haies</b>	M048	Être capable de développer les capacités physiques des athlètes de ma spécialité

## Modules communs aux options de la famille « sauts »

<b>Initier au développement des qualités athlétiques</b>	M039	S'initier aux principes généraux de la notion d'entraînement
<b>Intervenir à partir des fondamentaux de la motricité athlétique</b>	M316	Être capable de structurer son intervention dans le respect des fondamentaux de la motricité athlétique
<b>Fonction juge des sauts</b>	M188	Être capable de tenir son rôle de juge sur l'ensemble des épreuves de spécialité
<b>Développer les capacités physiques pour les sauts</b>	M051	Être capable de développer les capacités physiques des athlètes de ma spécialité

### Modules communs aux options de la famille « lancers »

<b>Initier au développement des qualités athlétiques</b>	M039	S'initier aux principes généraux de la notion d'entraînement
<b>Intervenir à partir des fondamentaux de la motricité athlétique</b>	M316	Être capable de structurer son intervention dans le respect des fondamentaux de la motricité athlétique
<b>Fonction juge lancer</b>	M189	Être capable de tenir son rôle de juge sur l'ensemble des épreuves de spécialité
<b>Développer les capacités physiques pour les lancers</b>	M056	Être capable de développer les capacités physiques des athlètes de ma spécialité

### Modules communs aux options des épreuves d'endurance (demi-fond, marche, running, trail)

<b>Intervenir à partir des fondamentaux en demi-fond, marche, running</b>	M027	Être capable de structurer son intervention dans le respect des fondamentaux de la famille de spécialité.
<b>Développer les capacités physiques pour les courses longues</b>	M063	Être capable d'adapter son entraînement au profil, à l'objectif et au volume d'entraînement de l'athlète pour toutes les épreuves
<b>Optimiser le rendement de la foulée et prévenir la blessure</b>	M112	Être capable de composer et de mettre en œuvre des séances de préparation physique adaptées aux besoins des coureurs

### Option Sprint Haies Relais court

<b>Intervenir sur une séance de sprint court, haies hautes, relais court</b>	M026	Être capable d'intervenir et d'aider l'athlète à progresser dans la spécialité
<b>Améliorer la performance en sprint court haies hautes</b>	M049	Être capable d'aider les athlètes à progresser et à performer dans la spécialité

### Option Sprint Haies Relais long

<b>Intervenir sur une séance de sprint long, haies basses, relais long</b>	M040	Être capable d'intervenir et d'aider l'athlète à progresser dans la spécialité
<b>Améliorer la performance en sprint long haies basses</b>	M050	Être capable d'aider les athlètes à progresser et à performer dans la spécialité



### Option Hauteur

<b>Intervenir en hauteur</b>	M030	Être capable d'intervenir et d'aider l'athlète à progresser dans la spécialité
<b>Améliorer la performance en hauteur</b>	M052	Être capable d'aider les athlètes à progresser et à performer dans leur spécialité

### Option Perche

<b>Intervenir à la perche</b>	M031	Être capable d'intervenir et d'aider l'athlète à progresser dans la spécialité
<b>Améliorer la performance à la perche</b>	M053	Être capable d'aider les athlètes à progresser et à performer dans la spécialité

### Option Longueur

<b>Intervenir en longueur</b>	M032	Être capable d'intervenir et d'aider l'athlète à progresser dans la spécialité
<b>Améliorer la performance en longueur</b>	M054	Être capable d'aider les athlètes à progresser et à performer dans leur spécialité

### Option Triple Saut

<b>Intervenir au triple-saut</b>	M033	Être capable d'intervenir et d'aider l'athlète à progresser dans la spécialité
<b>Améliorer la performance au triple-saut</b>	M055	Être capable d'aider les athlètes à progresser et à performer dans la spécialité

### Option Poids

<b>Intervenir au poids</b>	M035	Être capable d'intervenir et d'aider l'athlète à progresser dans la spécialité
<b>Améliorer la performance au poids</b>	M057	Être capable d'aider les athlètes à progresser et à performer dans la spécialité

### Option Disque

<b>Intervenir au disque</b>	M036	Être capable d'intervenir et d'aider l'athlète à progresser dans la spécialité
<b>Améliorer la performance au disque</b>	M058	Être capable d'aider les athlètes à progresser et à performer dans la spécialité

### Option Marteau

<b>Intervenir au marteau</b>	M037	Être capable d'intervenir et d'aider l'athlète à progresser dans la spécialité
<b>Améliorer la performance au marteau</b>	M059	Être capable d'aider les athlètes à progresser et à performer dans la spécialité

### Option Javelot

<b>Intervenir au javelot</b>	M038	Être capable d'intervenir et d'aider l'athlète à progresser dans la spécialité
<b>Améliorer la performance au javelot</b>	M060	Être capable d'aider les athlètes à progresser et à performer dans la spécialité

### Option Epreuves Combinées

<b>Intervenir en épreuves combinées</b>	M045	Être capable d'intervenir et d'aider l'athlète à progresser dans la spécialité
<b>Développer les capacités physiques pour les épreuves combinées</b>	M061	Être capable de développer les capacités physiques des athlètes de ma spécialité
<b>Améliorer la performance en épreuves combinées</b>	M062	Être capable d'aider les athlètes à progresser et à performer dans la spécialité

### Option Demi-Fond

<b>Intervenir en demi-fond</b>	M028	Être capable d'intervenir et d'aider l'athlète à progresser dans la spécialité
<b>Fonction juge course</b>	M187	Être capable de tenir son rôle de juge sur l'ensemble des épreuves de spécialité
<b>Améliorer la performance en demi-fond</b>	M064	Être capable d'aider les athlètes à progresser et à performer dans la spécialité

### Option Marche Athlétique

<b>Intervenir en marche athlétique</b>	M043	Être capable d'intervenir et d'aider l'athlète à progresser dans la spécialité
<b>Fonction juge marche athlétique</b>	M190	Être capable de tenir son rôle de juge sur l'ensemble des épreuves de spécialité
<b>Améliorer la performance en marche athlétique</b>	M065	Être capable d'aider les athlètes à progresser et à performer dans la spécialité

### Option Course Sur Route

<b>Intervenir en running</b>	M041	Être capable d'organiser et de quantifier l'entraînement pour l'initiation d'athlètes débutants et l'animation de coureurs loisirs.
<b>Améliorer la performance en courses sur route</b>	M066	Être capable d'aider les athlètes à progresser et à performer dans la spécialité. Être capable d'organiser et de quantifier l'entraînement

### Option Trail Course en Montagne

<b>Intervenir en running</b>	M041	Être capable d'organiser et de quantifier l'entraînement pour l'initiation d'athlètes débutants et l'animation de coureurs loisirs.
<b>Améliorer la performance en trail et courses en montagne</b>	M067	Être capable d'aider les athlètes à progresser et à performer dans la spécialité. Être capable d'organiser et de quantifier l'entraînement

### Option Marche Nordique en Compétition

<b>Intervenir en marche nordique compétition</b>	M042	Être capable d'intervenir et d'aider l'athlète à progresser dans la spécialité
<b>Fonction juge marche nordique de compétition</b>	M267	Être capable de tenir son rôle de juge sur l'ensemble des épreuves de spécialité
<b>Améliorer la performance en marche nordique</b>	M069	Être capable d'aider les athlètes à progresser et à performer dans la spécialité

### Article 4 : Conditions d'inscription et prérequis

Les conditions requises pour s'inscrire en formation sont :

- Être âgé(e) de plus de 18 ans
- Être licencié(e) à la FFA
- Fournir une pièce d'identité

### Article 5 : déroulement de la formation

La formation Fédérale « **Entraîneur** » s'organise en regroupements pédagogiques et en stage en situation selon un programme validé par l'organisme de formation. Elle est encadrée par des formateurs désignés par l'OFA.

Le stage de mise en situation pédagogique en club est réalisé avec l'accompagnement pédagogique d'un tuteur. Il s'étend sur une saison sportive pour un volume horaire à minima d'une heure par semaine. Une dérogation peut être étudiée pour valider une mise en situation pédagogique sous forme d'encadrement de stages.

Le tuteur doit être titulaire à minima d'une qualification fédérale de niveau égal (entraîneur ou entraîneur 2<sup>ème</sup> degré) et être habilité par le référent régional de la formation du domaine encadrement sportif pour exercer cette fonction.

## Article 6 : évaluation et certification

Les conditions préalables requises pour se présenter aux épreuves de l'évaluation finale sont :

- Être âgé(e) de plus de 18 ans
- Être licencié(e) à la FFA
- Fournir une pièce d'identité
- Fournir une attestation de formation aux premiers secours
- Avoir validé ou attester des compétences associées à chacun des modules du parcours de l'option choisie

L'évaluation des modules capitalisables s'effectue soit au fur et à mesure de la formation, soit à l'issue d'un ensemble de module.

La formation est évaluée à l'issue du stage et à l'occasion d'une mise en situation pratique ou de toutes autres épreuves d'évaluation (dossier, oral...) une fois l'ensemble du parcours validé.

Le diplôme peut aussi être obtenu par validation d'acquis de l'expérience sur présentation d'un dossier.

## Article 7 : équivalences

Les titulaires des qualifications entraîneur 2<sup>e</sup> degré de spécialité et 2<sup>e</sup> degré hors stade bénéficient d'une équivalence de droit avec la qualification « **entraîneur** » pour l'option correspondant à la spécialité de la qualification obtenue.

Les titulaires de la qualification 2<sup>e</sup> degré marche nordique mention « entraînement » bénéficient d'une équivalence de droit avec les modules suivants :

2 <sup>e</sup> degré marche nordique mention « entraînement »	Module M046, Module M047, Module M063, Module M069
---	--

Les titulaires de la qualification 2<sup>e</sup> degré marche nordique mention « animation » ne bénéficient pas d'équivalence dans la filière performance, mais d'équivalences dans la filière « Forme Santé ».

# Entraîneur Expert

Demande de Titre à Finalité Professionnelle prévue

## Article 1 : qualification

Il est créé une qualification fédérale de niveau 4 « **Entraîneur Expert** ».

La qualification est proposée dans les vingt options suivantes :

- 100-200m
- 100m-110m haies
- Relais court
- 400m
- 400m haies
- Relais long
- Hauteur
- Perche
- Longueur
- Triple saut
- Poids
- Disque
- Marteau
- Javelot
- Épreuves combinées
- Marche athlétique
- Marche nordique en compétition
- Demi-fond
- Course sur route
- Trail et course en montagne

## Article 2 : prérogatives

Le titulaire de la qualification **Entraîneur Expert** peut encadrer des athlètes de haut niveau inscrits sur listes et bénéficiant d'un encadrement en structure identifiée dans la stratégie fédérale en matière de haut niveau.

Il agit sous la supervision des responsables du haut niveau de la FFA et de la structure d'accueil.

Conformément à l'article L212-2 du code du sport, cette qualification n'autorise pas son titulaire à exercer une fonction d'encadrement du sport contre rémunération.

## Article 3 : parcours de formation

Le parcours de formation associé à cette qualification est composé de modules capitalisables.

Pour pouvoir se présenter aux épreuves de certification, il faut avoir validé ou attester des compétences associées aux modules d'un parcours pour partie personnalisé associé à une option choisie.

Le parcours construit en fonction du projet et des besoins de chaque candidat doit répondre à l'encadrement des athlètes de haut niveau dans le cadre du Projet de Performance Fédéral visant notamment les victoires aux compétitions internationales. Ce parcours fait l'objet d'un projet validé par le référent national de la formation du domaine encadrement sportif à l'issue du module M 094 « S'évaluer par rapports aux déterminants de la performance ».

Le candidat devra valider à minima **8 modules ou actions de formations** :

- **4 modules imposées** (ci-dessous)
- **4 actions de formation** définies de façon individualisée qui pourront prendre les formes suivantes :
  - Modules de niveau 4 (ou 5) parmi l'offre de formation fédérale
  - Colloques nationaux
  - Modules intégrés aux stages nationaux et référencés de niveau 4 par l'OFA
  - Stages et formations à l'étranger, validés dans le cursus de l'entraîneur expert par l'OFA
  - Assises de spécialité validés dans le cursus de l'entraîneur expert par l'OFA ...

### Modules imposés

Nom du module	N°	Compétences attendues
<b>S'évaluer par rapport aux déterminants de la performance</b>	M094	Être capable d'identifier les éléments déterminants de la performance, de s'évaluer en tant qu'entraîneur et d'envisager sa formation en conséquence
<b>Analyse et échange de pratiques d'entraîneur</b>	M095	Être capable de verbaliser et de théoriser son expérience ou celle d'autrui pour progresser
<b>Prévention du dopage</b>	M166	Être capable de préconiser de la prévention sur le dopage à tous les acteurs de l'athlétisme en tant qu'entraîneurs ou dirigeants
<b>L'entraîneur face au dopage</b>	M269	Être capable d'anticiper et de gérer la question du dopage avec ses athlètes

L'ensemble de 8 modules minimum constituant le cursus de « l'entraîneur expert » devront avoir été réalisés et validés dans un délai maximum de 3 ans avant l'épreuve de certification pour que le cursus soit valide.

### Article 4 : prérequis et sélection

Les conditions requises pour s'inscrire en formation sont :

- Être âgé(e) de plus de 18 ans
- Être licencié(e) à la FFA
- Être titulaire de la qualification « **Entraîneur** » dans la spécialité (ou d'un diplôme antérieur équivalent) ou d'un diplôme d'État (BEES 1<sup>er</sup> degré Athlé, BEES 2<sup>ème</sup> degré Athlé, DEJEPS Athlétisme) dans la spécialité.
- Avoir une expérience d'encadrement d'athlète de niveau national d'au moins 3 saisons dans la spécialité.

Cette formation est soumise à une sélection organisée par La Direction Technique Nationale. La sélection est organisée de la façon suivante : sur étude des dossiers d'inscription présentés en annexe, une commission d'experts désignés et présidée par Le ou la DTN propose les candidats retenus à la formation.

## Article 5 : déroulement de la formation

La formation fédérale « Entraîneur Expert » s'organise en regroupements pédagogiques et en stage en situation selon un programme validé par l'organisme de formation. Elle est encadrée par des formateurs désignés par l'OFA.

Le module « S'évaluer par rapport aux déterminants de la performance » est à réaliser en début de formation car il permet d'accompagner les candidats dans la définition de leurs parcours individualisés de formation.

Le module « Analyse et échange de pratiques d'entraîneur » est à réaliser au cours du cursus de formation en raison de son objet : moment d'échange entre pairs et point d'étape de la formation.

Le stage de mise en situation pédagogique en club ou en structure fédérale (pôle) est réalisé avec l'accompagnement pédagogique d'un tuteur « accompagnateur ».

Le tuteur doit être titulaire à minima d'une qualification équivalente ou d'un diplôme d'État de niveau II (DESJEPS ou BEES 2<sup>e</sup> degré, professeur de sport) et être habilité par le référent national de la formation du domaine encadrement sportif.

## Article 6 : évaluation et certification

Les conditions préalables requises pour se présenter aux épreuves de l'évaluation finale sont :

- Être âgé(e) de plus de 18 ans
- Être licencié(e) à la FFA
- Être titulaire de la qualification « **Entraîneur** » dans la spécialité (ou d'un diplôme antérieur équivalent) ou d'un diplôme d'État (BEES 1<sup>er</sup> degré Athlé, BEES 2<sup>ème</sup> degré Athlé, DEJEPS Athlétisme) dans la spécialité.
- Avoir une expérience d'encadrement d'athlète de niveau national d'au moins 3 saisons dans la spécialité.
- Fournir une attestation de formation aux premiers secours
- Avoir validé ou attester des compétences associées à chacun des modules du parcours de l'option choisie

L'évaluation des modules capitalisables s'effectue soit au fur et à mesure de la formation, soit à l'issue d'un ensemble de module.

L'épreuve de certification a lieu une fois l'ensemble du parcours validé. L'évaluation est constituée d'une présentation thématique sur proposition du candidat. La thématique est validée par le responsable pédagogique, coordonnateur de la formation. Cette présentation aura lieu à l'occasion d'une séquence de formation du domaine encadrement sportif (assises, colloques, modules complémentaires, etc..). Le moment de présentation aura fait l'objet d'une validation en amont par la DTN qui désignera les évaluateurs en lien avec les référents de l'option présentée. L'évaluation prendra en compte ce temps de présentation ainsi que plus globalement l'action présente et passée en tant qu'entraîneur du candidat.

## Article 7 : équivalences

Les titulaires des qualifications suivantes bénéficient d'une équivalence de droit avec le diplôme « **Entraîneur Expert** » :

- « Entraîneur 3<sup>ème</sup> degré » de la spécialité
- DESJEPS de la famille de spécialités



# Filière Forme Santé

## Animateur Forme

Certification fédérale

### Article 1 : qualification

Il est créé une qualification fédérale de niveau 2 « **Animateur Forme** ».

La qualification est proposée dans les deux options suivantes :

- Marche nordique forme
- Running forme

### Article 2 : prérogatives

Le titulaire peut encadrer tous les publics à partir de 16 ans dans le cadre des activités « athlé forme santé » à l'exception des publics relevant de pathologies identifiées et connues, nécessitant des qualifications particulières, notamment dans le cadre du sport sur ordonnance. Il agit sous la supervision générale du responsable du club.

Conformément à l'article L212-2 du code du sport, cette qualification n'autorise pas son titulaire à exercer une fonction d'encadrement du sport contre rémunération.

### Article 3 : parcours de formation

Le parcours de formation associé à cette qualification est composé de modules capitalisables.

Pour pouvoir se présenter aux épreuves de certification, il faut avoir validé ou attester des compétences associées à chacun des modules du parcours de l'option choisie.

Nom du module	N°	Compétences attendues
<b>Responsabilité et éthique</b>	M001	Être capable d'assurer mes responsabilités dans l'environnement éducatif et éthique de l'athlétisme
<b>Animer et sécuriser</b>	M002	Être capable de contribuer à l'animation et à la sécurisation de mon groupe
<b>Gainage, placement et renforcement</b>	M012	Organiser et animer une séquence d'entraînement en sécurité sur la thématique du gainage, du placement et du renforcement musculaire
<b>Concevoir une séance forme- santé</b>	M070	Être capable de respecter les fondamentaux de la pratique athlé santé (postures, placements, déplacements)
<b>Intervenir sur une séance d'activité "athlé-forme"</b>	M073	Être capable d'intervenir et d'aider le pratiquant à progresser
<b>Organiser une sortie en milieu naturel</b>	M074	Être capable d'organiser et sécuriser une sortie en milieu naturel

### Option Marche Nordique Forme

<b>Intervenir sur une séance de marche nordique forme</b>	M071	Être capable d'intervenir et d'aider le pratiquant à progresser
---	------	---



## Option Running Forme

<b>Intervenir sur une séance de running forme</b>	M072	Être capable d'intervenir et d'aider le pratiquant à progresser
---	------	---

### Article 4 : conditions d'inscription et prérequis

Les conditions requises pour s'inscrire en formation sont :

- Être au minimum dans la catégorie « cadet »
- Être licencié(e) à la FFA
- Fournir une pièce d'identité
- Fournir une attestation d'aptitude à la Marche Nordique ou une attestation d'aptitude au Running (selon option)

### Article 5 : déroulement de la formation

La formation Fédérale « **Animateur Forme** » s'organise en regroupements pédagogiques et en stages en situation selon un programme validé par l'organisme de formation. Elle est encadrée par des formateurs désignés par l'OFA.

Le stage de mise en situation pédagogique en club est réalisé avec l'accompagnement pédagogique d'un tuteur. Il s'étend sur une saison sportive pour un volume horaire à minima d'une heure par semaine. Une dérogation peut être étudiée pour valider une mise en situation pédagogique sous forme d'encadrement de stages.

Le tuteur doit être titulaire à minima de deux années d'expérience dans l'encadrement sportif et être habilité par le référent régional de la formation du domaine encadrement sportif pour exercer cette fonction.

### Article 6 : évaluation et certification

Les conditions requises pour se présenter aux épreuves de l'évaluation finale sont :

- Être au minimum dans la catégorie « cadet »
- Être licencié(e) à la FFA
- Fournir une pièce d'identité
- Avoir validé ou attester des compétences associées à chacun des modules du parcours de l'option choisie

L'évaluation des modules capitalisables s'effectue soit au fur et à mesure de la formation, soit à l'issue d'un ensemble de module.

La formation est évaluée à l'issue du stage et à l'occasion d'une mise en situation pratique une fois l'ensemble du parcours validé.

Le diplôme peut aussi être obtenu par validation d'acquis de l'expérience sur présentation d'un dossier.

### Article 7 : équivalences

Les titulaires des qualifications ci-dessous bénéficient d'une équivalence de droit avec les modules de la qualification « animateur forme » :

Entraîneur 1 <sup>er</sup> degré Marche Nordique	M001, M002, M070, M071, M074
Entraîneur 1 <sup>er</sup> degré Hors Stade	M001, M002 et M072

# Coach

Certification fédérale

## Article 1 : qualification

Il est créé une qualification fédérale de niveau 3 « **Coach** ».

La qualification est proposée dans les trois options suivantes :

- Running forme
- Marche Nordique forme
- Athlé forme

## Article 2 : prérogatives

Le titulaire encadre en toute autonomie des personnes inscrites en club et licenciées dans le cadre des programmes « forme et bien-être » proposés par la FFA et organisés dans le club. Il peut également assurer des fonctions de direction sportive. Il favorise les progrès sur l'ensemble des facteurs de la performance pour amener les pratiquants sur des programmes santé, forme, bien-être et au plus haut niveau de maîtrise et d'engagement possible.

Il agit sous la supervision générale du responsable du club.

Conformément à l'article L212-2 du code du sport, cette qualification n'autorise pas son titulaire à exercer une fonction d'encadrement du sport contre rémunération.

## Article 3 : parcours de formation

Le parcours de formation associé à cette qualification est composé de modules capitalisables.

Pour pouvoir se présenter aux épreuves de certification, il faut avoir validé ou attester des compétences associées à chacun des modules du parcours de l'option choisie.

Nom du module	N°	Compétences attendues
<b>Responsabilité et éthique</b>	M001	Être capable d'assurer mes responsabilités dans l'environnement éducatif et éthique de l'athlétisme
<b>Animer et sécuriser</b>	M002	Être capable de contribuer à l'animation et à la sécurisation de mon groupe
<b>Gainage, placement et renforcement</b>	M012	Organiser et animer une séquence d'entraînement en sécurité sur la thématique du gainage, du placement et du renforcement musculaire
<b>Concevoir une séance forme- santé</b>	M070	Être capable de respecter les fondamentaux de la pratique athlé santé (postures, placements, déplacements)
<b>Intervenir sur une séance d'activité "athlé-forme"</b>	M073	Être capable d'intervenir et d'aider le pratiquant à progresser
<b>Organiser une sortie en milieu naturel</b>	M074	Être capable d'organiser et sécuriser une sortie en milieu naturel

<b>Concevoir et structurer un projet d'activité « forme santé »</b>	M075	Être capable d'organiser une pratique "forme-santé" grâce à ma connaissance des caractéristiques des publics
<b>Animer les pratiques "forme santé"</b>	M076	Être capable de gérer un groupe hétérogène
<b>Utiliser les outils d'évaluation en forme santé</b>	M077	Être capable de mettre en place des dispositifs d'évaluation dans le cadre d'une pratique Forme Santé Être capable d'utiliser ces outils comme moyen de développement de mon activité, et de ma structure
<b>Coordonner et organiser l'activité "Forme-santé"</b>	M119	Être capable de coordonner l'activité en participant au fonctionnement de la structure

### Option Marche Nordique Forme

<b>Intervenir sur une séance de marche nordique forme</b>	M071	Être capable d'intervenir et d'aider le pratiquant à progresser
<b>Conduire une séance de marche nordique forme</b>	M079	Être capable d'organiser la pratique et d'aider les pratiquants à progresser et à s'investir dans la spécialité

### Option Running forme

<b>Intervenir sur une séance de running forme</b>	M072	Être capable d'intervenir et d'aider le pratiquant à progresser
<b>Conduire une séance de running forme</b>	M078	Être capable d'organiser la pratique et d'aider les pratiquants à progresser et à s'investir dans la spécialité

### Option Athlé forme

<b>Conduire une séance "Athlé Forme"</b>	M080	Être capable d'organiser la pratique et d'aider les pratiquants à progresser et à s'investir dans la spécialité
--	------	---

## Article 4 : Conditions d'inscription et prérequis

Les conditions requises pour s'inscrire en formation sont :

- Être âgé(e) de plus de 18 ans
- Être licencié(e) à la FFA
- Fournir une pièce d'identité

## Article 5 : déroulement de la formation

La formation Fédérale « **coach** » s'organise en regroupements pédagogiques et en stage en situation selon un programme validé par l'organisme de formation. Elle est encadrée par des formateurs désignés par l'OFA.

Le stage de mise en situation pédagogique en club est réalisé avec l'accompagnement pédagogique d'un tuteur. Il s'étend sur une saison sportive pour un volume horaire à minima d'une heure par semaine. Une dérogation peut être étudiée pour valider une mise en situation pédagogique sous forme d'encadrement de stages.

Le tuteur doit être titulaire à minima d'une qualification fédérale de niveau égal ou d'un diplôme professionnel en athlétisme et être habilité par le référent régional de la formation du domaine encadrement sportif pour exercer cette fonction.

### Article 6 : évaluation et certification

Les conditions requises pour se présenter aux épreuves de l'évaluation finale sont :

- Être âgé(e) de plus de 18 ans
- Être licencié(e) à la FFA
- Fournir une pièce d'identité
- Fournir une attestation de formation aux premiers secours
- Avoir validé ou attester des compétences associées à chacun des modules du parcours de l'option choisie

L'évaluation des modules capitalisables s'effectue soit au fur et à mesure de la formation, soit à l'issue d'un ensemble de module.

La formation est évaluée à l'issue du stage et à l'occasion d'une mise en situation pratique ou de toutes autres épreuves d'évaluation (dossier, oral...), une fois l'ensemble du parcours validé.

Le diplôme peut aussi être obtenu par validation d'acquis de l'expérience sur présentation d'un dossier.

### Article 7 : équivalences

Les titulaires des qualifications suivantes bénéficient d'une équivalence de droit avec la qualification « **coach** » :

2 <sup>e</sup> degré marche nordique mention « animation »	Coach marche nordique forme
Coach Athlé Santé	Coach running forme Coach marche nordique forme Coach athlé forme

# Coach Expert

Certification fédérale

## Article 1 : qualification

Il est créé une qualification fédérale de niveau 4 « **Coach Expert** ».

La qualification s'appuie principalement sur trois spécialités :

- Marche nordique forme
- Running forme
- Athlé-forme

## Article 2 : prérogatives

Le « Coach Expert » porte, développe, organise et dirige la pratique de loisirs en athlétisme dans les structures fédérales, répondant ainsi aux attentes de forme, santé et bien-être d'un public principalement adulte. A ce titre il est amené à animer et entraîner des personnes sur les activités forme, santé et bien-être de l'athlétisme en toute autonomie, à coordonner une équipe d'encadrants et à être le maître d'œuvre de projet de développement dans ce secteur d'activité.

Il agit sous la supervision générale du responsable de la structure.

Conformément à l'article L212-2 du code du sport, cette qualification n'autorise pas son titulaire à exercer une fonction d'encadrement du sport contre rémunération.

Le coach expert, à condition qu'il ait validé la certification spécifique « Sport sur ordonnance » peut prendre en charge des patients atteint d'une affection de longue durée dans le cadre de la prescription d'une activité physique par un médecin, dans la limite du cadre réglementaire.

## Article 3 : parcours de formation

Le parcours de formation associé à cette qualification est composé de modules capitalisables.

Pour pouvoir se présenter aux épreuves de certification, il faut avoir validé ou attester des compétences associées à chacun des modules du parcours de l'option choisie.

Nom du module	N°	Compétences attendues
<b>La communication externe : communication du club</b>	M131	Être capable de mettre en œuvre une communication externe afin d'informer et promouvoir l'activité et les événements de l'association
<b>Spécificités féminines et pratiques sportives</b>	M121	Être capable de concevoir les pratiques athlétiques en prenant en compte les spécificités féminines
<b>Nutrition et activité forme santé</b>	M125	Être capable d'apporter des repères sur la nutrition pour favoriser les comportements positifs pour la santé
<b>Communication interpersonnelle</b>	M134	Être capable de de gérer ses relations avec les autres en comprenant son fonctionnement personnel, celui de l'autre et les fondements de la communication

<b>Développer son activité dans les dispositifs sport santé</b>	M122	Être capable de développer son activité dans le champ des réseaux de santé et des acteurs de la prévention santé
<b>Développer son activité forme santé vers le monde professionnel</b>	M123	Être capable de développer une stratégie pour intervenir dans le monde professionnel
<b>Adapter et sécuriser la pratique de publics porteurs de pathologie</b>	M124	Être capable d'encadrer et de sécuriser la pratique pour des pratiquants porteurs de pathologies, hors du cadre du sport sur ordonnance
<b>Coordonner et sécuriser en espaces variés</b>	M83	Être capable d'organiser et de sécuriser une sortie en milieu urbain, en zone nature, en zone protégée
<b>Sport sur ordonnance</b>	M84	Encadrement des activités Forme Santé de la FFA sur prescription médicale, pour les patients porteurs d'une ALD ne présentant aucune limitation fonctionnelle

#### **Article 4 : Conditions d'inscription et prérequis**

Les conditions requises pour s'inscrire en formation sont :

- Être âgé(e) de plus de 18 ans
- Être licencié(e) à la FFA
- Fournir une pièce d'identité
- Être titulaire des trois qualifications fédérales suivantes : Coach option marche nordique forme, Coach option running forme et Coach option athlé forme ;  
Ou  
Être titulaire d'au moins une des 3 qualifications fédérales suivantes : Coach option marche nordique forme, Coach option running forme ou Coach option athlé forme, et avoir validé les modules de formation « Conduire une séance de running forme » (M00078), « Conduire une séance de marche nordique forme » (M00079) et « Conduire une séance Athlé Forme » (M00080) ;  
Ou  
Être titulaire de la qualification fédérale d'entraîneur 2° marche nordique et avoir validé les modules de formation « Conduire une séance de running forme » (M00078) et « Conduire une séance Athlé Forme » (M00080) ;  
Ou  
Être titulaire d'un CQP Animateur d'Athlétisme, option « Athlé Loisirs »

#### **Article 5 : déroulement de la formation**

La formation Fédérale « **Coach Expert** » s'organise en regroupements pédagogiques et en stage en situation selon un programme validé par l'organisme de formation. Elle est encadrée par des formateurs désignés par l'OFA.

Le stage de mise en situation pédagogique en club est réalisé avec l'accompagnement pédagogique d'un tuteur. Il s'étend sur une saison sportive pour un volume horaire à minima d'une heure par semaine.

Le tuteur doit être cadre technique d'Etat ou titulaire d'une qualification fédérale de niveau égal ou d'un diplôme professionnel en athlétisme ou avoir validé la formation de Coach Athlé Santé. Le tuteur doit être habilité par le référent national de la formation du domaine encadrement sportif pour exercer cette fonction.

## Article 6 : évaluation et certification

Les conditions requises pour se présenter aux épreuves de l'évaluation finale sont :

- Être âgé(e) de plus de 18 ans
- Être licencié(e) à la FFA
- Fournir une pièce d'identité
- Fournir une attestation de formation aux premiers secours
- Être titulaire des trois qualifications fédérales suivantes : Coach option marche nordique forme, Coach option running forme et Coach option athlé forme ;  
Ou  
Être titulaire d'au moins une des 3 qualifications fédérales suivantes : Coach option marche nordique forme, Coach option running forme ou Coach option athlé forme, et avoir validé les modules de formation « Conduire une séance de running forme » (M00078), « Conduire une séance de marche nordique forme » (M00079) et « Conduire une séance Athlé Forme » (M00080) ;  
Ou  
Être titulaire de la qualification fédérale d'entraîneur 2° marche nordique et avoir validé les modules de formation « Conduire une séance de running forme » (M00078) et « Conduire une séance Athlé Forme » (M00080) ;  
Ou  
Être titulaire d'un CQP Animateur d'Athlétisme, option « Athlé Loisirs »
- Avoir validé ou attester des compétences associées à chacun des modules du parcours de formation

L'évaluation des modules capitalisables s'effectue soit au fur et à mesure de la formation, soit à l'issue d'un ensemble de module.

La formation est évaluée à l'issue du stage et à l'occasion d'une mise en situation pratique ou de toutes autres épreuves d'évaluation (dossier, oral...), une fois l'ensemble du parcours validé.

Le diplôme peut aussi être obtenu par validation d'acquis de l'expérience sur présentation d'un dossier.

## Article 7 : équivalences

Les personnes ayant suivi et validé la formation de « Coach Athlé Santé » bénéficient d'une équivalence de droit avec la qualification « **Coach Expert** ».

# DOMAINE JURY

## Filière Juges

1. Juge-assistant
2. Juge
3. Chef juge
4. Juge-arbitre

## Filière Gestion informatique de compétition

1. Assistant secrétariat informatique
2. Opérateur
3. Coordonnateur
4. Administrateur référent
5. Compileur
6. Compileur-référent



# Filière Juges

## Juge-assistant

Certification fédérale

### Article 1 : Qualification

Il est créé une qualification fédérale « Juge-assistant»

La qualification est organisée pour favoriser l'expertise dans les spécialités suivantes :

- Courses
- Sauts
- Lancers
- Départ
- Photo d'arrivée
- Marche athlétique
- Marche nordique

### Article 2 : prérogatives.

Le juge-assistant contribue à la fluidité et à la rapidité du déroulement de la compétition sans que son action puisse avoir une influence directe sur la validité de la performance. Il agit sous la supervision générale du juge et du chef juge.

### Article 3 : aide à la formation.

Chaque candidat reçoit l'aide d'un tuteur de formation désigné par la COT de la ligue ou du comité qui le conseille, le parraine et lui facilite la progression vers le diplôme. Il bénéficie de l'aide de la plateforme FFA : documents écrits, diaporama, questionnaires d'entraînement, etc.

Chaque candidat devra participer à des face à face pédagogique mis en place par la COT de la ligue ou du comité.

Il participera avec profit à des mises en situation lors de compétitions organisées par son comité ou sa ligue au cours desquelles il sera épaulé par son tuteur ou d'autres personnes désignées par son comité ou sa ligue.

### Article 4 : modules

La qualification est composée de modules capitalisables attestant des compétences du titulaire à agir en tant qu'assistant dans le respect du fonctionnement réglementaire des compétitions.

### Juge-assistant, spécialité courses

<b>Responsabilité et éthique</b>	M001	Être capable d'assurer mes responsabilités dans l'environnement éducatif et éthique de l'athlétisme
<b>Se situer sur un stade</b>	M180	Être capable de se situer au sein de l'enceinte du stade et de visualiser son espace d'intervention
<b>Principes généraux des règles des courses</b>	M183	Être capable d'agir dans le respect des principes et des principales règles des courses et de ma fonction

### Juge-assistant, spécialité sauts

<b>Responsabilité et éthique</b>	M001	Être capable d'assurer mes responsabilités dans l'environnement éducatif et éthique de l'athlétisme
<b>Se situer sur un stade</b>	M180	Être capable de se situer au sein de l'enceinte du stade et de visualiser son espace d'intervention
<b>Principes généraux des règles des sauts</b>	M184	Être capable d'agir dans le respect des principes et des principales règles des sauts et de ma fonction

### Juge-assistant, spécialité lancers

<b>Responsabilité et éthique</b>	M001	Être capable d'assurer mes responsabilités dans l'environnement éducatif et éthique de l'athlétisme
<b>Se situer sur un stade</b>	M180	Être capable de se situer au sein de l'enceinte du stade et de visualiser son espace d'intervention
<b>Principes généraux des règles des lancers</b>	M185	Être capable d'agir dans le respect des principes et des principales règles des lancers et de ma fonction

### Juge-assistant, spécialité départ

<b>Responsabilité et éthique</b>	M001	Être capable d'assurer mes responsabilités dans l'environnement éducatif et éthique de l'athlétisme
<b>Se situer sur un stade</b>	M180	Être capable de se situer au sein de l'enceinte du stade et de visualiser son espace d'intervention
<b>Fondamentaux des départs</b>	M181	EC d'agir dans le respect des principes et des principales règles du départ et de ma fonction

### Juge-assistant, photo d'arrivée

<b>Responsabilité et éthique</b>	M001	Être capable d'assurer mes responsabilités dans l'environnement éducatif et éthique de l'athlétisme
<b>Découverte de la photo d'arrivée</b>	M194	Être capable d'effectuer des tâches opérationnelles (aide à la mise en place du matériel ...) en suivant les consignes du juge en charge de l'épreuve et de capturer des images d'arrivée.

### Juge-assistant, spécialité marche athlétique

<b>Responsabilité et éthique</b>	M001	Être capable d'assurer mes responsabilités dans l'environnement éducatif et éthique de l'athlétisme
<b>Fondamentaux des règles de la marche athlétique</b>	M182	Être capable d'effectuer des tâches opérationnelles, dans le respect des règles de la marche athlétique, suivant les consignes du Chef Juge en charge de l'épreuve.

## Juge-assistant, spécialité marche nordique

<b>Responsabilité et éthique</b>	M001	Être capable d'assurer mes responsabilités dans l'environnement éducatif et éthique de l'athlétisme
<b>Fondamentaux des règles de la marche nordique</b>	M266	Être capable d'effectuer des tâches opérationnelles, dans le respect des règles de la marche nordique, suivant les consignes du chef-juge en charge de l'épreuve.

### Article 5 : Conditions d'inscription et prérequis

Les conditions requises pour se présenter aux épreuves de l'évaluation finale sont :

- Être au minimum dans la catégorie cadet
- Être licencié(e) à la FFA

### Article 6 : évaluation et certification

L'évaluation est faite par le tuteur qui remplira une grille d'évaluation à l'occasion d'une compétition.

# Juge

## Certification fédérale

### Article 1 : Qualification

Il est créé un diplôme fédéral « Juge »

La qualification est proposée dans les options et spécialités suivantes :

#### Options Stade

- Courses
- Sauts
- Lancers
- Départ
- Photo d'arrivée

#### Option Marche

- Marche athlétique
- Marche nordique

#### Option Running

- Compétition
- Mesurage
- Route (5 km au 24 heures)
- Nature (Trail, KV et montagne)
- Cross-country
- Courses à obstacles et pratiques annexes

### Article 2 : prérogatives.

Le juge applique le règlement et veille à ce qu'il soit respecté. Il s'assure avant et pendant l'épreuve que tout est réuni pour que la performance et le résultat puisse être validés.

Il agit sous la supervision générale du chef juge et du juge arbitre.

### Article 3 : aide à la formation.

Chaque candidat reçoit l'aide d'un tuteur de formation désigné par la COT de la ligue ou du comité qui le conseille, le parraine et lui facilite la progression vers le diplôme. Il bénéficie de l'aide de la plateforme FFA : documents écrits, diaporama, questionnaires d'entraînement, etc.

Chaque candidat devra participer à des face à face pédagogique mis en place par la COT de la ligue ou du comité.

Il participera avec profit à un stage en situation lors de compétitions organisées par son comité ou sa ligue au cours desquelles il sera épaulé par son tuteur ou d'autres personnes désignées par son comité ou sa ligue.

### Article 4 : modules

La qualification est composée de modules capitalisables.

Pour être diplômé, il faut valider l'ensemble des modules de la spécialité et réussir l'évaluation finale.

### Juge, option stade, spécialité courses

<b>Responsabilité et éthique</b>	M001	Être capable d'assurer mes responsabilités dans l'environnement éducatif et éthique de l'athlétisme
<b>Se situer sur un stade</b>	M180	Être capable de se situer au sein de l'enceinte du stade et de visualiser son espace d'intervention
<b>Fonction juge courses</b>	M187	Être capable de tenir le rôle de juge sur l'ensemble des épreuves de course (arrivée et commissaires).

### Juge, option stade, spécialité sauts

<b>Responsabilité et éthique</b>	M001	Être capable d'assurer mes responsabilités dans l'environnement éducatif et éthique de l'athlétisme
<b>Se situer dans un stade</b>	M180	Être capable de se situer au sein de l'enceinte du stade et de visualiser son espace d'intervention
<b>Fonction juge sauts</b>	M188	Être capable de tenir le rôle de juge sur l'ensemble des épreuves de sauts

### Juge, option stade, spécialité lancers

<b>Responsabilité et éthique</b>	M001	Être capable d'assurer mes responsabilités dans l'environnement éducatif et éthique de l'athlétisme
<b>Se situer dans un stade</b>	M180	Être capable de se situer au sein de l'enceinte du stade et de visualiser son espace d'intervention
<b>Fonction juge lancers</b>	M189	Être capable de tenir le rôle de juge sur l'ensemble des épreuves de lancers

### Juge, option stade, spécialité départ

<b>Responsabilité et éthique</b>	M001	Être capable d'assurer mes responsabilités dans l'environnement éducatif et éthique de l'athlétisme
<b>Se situer dans un stade</b>	M180	Être capable de se situer au sein de l'enceinte du stade et de visualiser son espace d'intervention
<b>Fonction juge de départ</b>	M186	Être capable de tenir le rôle de juge à l'occasion des procédures de départ

### Juge, option stade, spécialité photo d'arrivée

<b>Responsabilité et éthique</b>	M001	Être capable d'assurer mes responsabilités dans l'environnement éducatif et éthique de l'athlétisme
<b>Lecture de photo d'arrivée</b>	M221	Être capable de lire une photo d'arrivée (temps et classements) sous la supervision du chef-juge, et de lire le point zéro.

### Juge, option marche, spécialité marche athlétique

<b>Responsabilité et éthique</b>	M001	Être capable d'assurer mes responsabilités dans l'environnement éducatif et éthique de l'athlétisme
<b>Se situer dans un stade</b>	M180	Être capable de se situer au sein de l'enceinte du stade et de visualiser son espace d'intervention
<b>Fonction juge marche athlétique</b>	M190	Être capable de tenir le rôle de juge sur l'ensemble des épreuves de marche athlétique

### Juge, option marche, spécialité marche nordique

<b>Responsabilité et éthique</b>	M001	Être capable d'assurer mes responsabilités dans l'environnement éducatif et éthique de l'athlétisme
<b>Fonction juge marche nordique en compétition</b>	M267	Être capable d'agir dans le respect des principes et des règles des épreuves et de la fonction.

### Juge, option running, spécialité compétition running

<b>Responsabilité et éthique</b>	M001	Être capable d'assurer mes responsabilités dans l'environnement éducatif et éthique de l'athlétisme
<b>Fonction starter, chrono et juge aux arrivées du running</b>	M211	Être capable d'organiser, en coopération avec l'organisation, les opérations de starter, de chronométrage et de jugement des arrivées sur l'ensemble des spécialités du running, dans le respect des règles et des contraintes de la course
<b>Utilisation des ressources</b> <a href="http://www.athle.fr">www.athle.fr</a> , SI-FFA et Calorg	M321	Être capable de naviguer et de trouver les informations utiles sur le site internet de la fédération.

### Juge, option running, spécialité mesurage

*Prérequis : être capable d'effectuer 40km à vélo en 2h30 soit à 16km/h*

<b>Responsabilité et éthique</b>	M001	Être capable d'assurer mes responsabilités dans l'environnement éducatif et éthique de l'athlétisme
<b>Utilisation des ressources</b> <a href="http://www.athle.fr">www.athle.fr</a> , SI-FFA et Calorg	M321	Être capable de naviguer et de trouver les informations utiles sur le site internet de la fédération.
<b>Mesurage des parcours</b>	M216	Être capable d'homologuer un parcours suivant la méthode de mesurage de la bicyclette calibrée sur une compétition organisée en France
<b>Le rapport de mesurage</b>	M218	Être capable d'assurer les tâches administratives et le rapport de mesurage

### Juge, option running, spécialité courses sur route

<b>Responsabilité et éthique</b>	M001	Être capable d'assurer mes responsabilités dans l'environnement éducatif et éthique de l'athlétisme
<b>Utilisation des ressources</b> <a href="http://www.athle.fr">www.athle.fr</a> , SI-FFA et Calorg	M321	Être capable de naviguer et de trouver les informations utiles sur le site internet de la fédération.
<b>Fonction juge courses sur route</b>	M212	Être capable d'arbitrer une compétition et d'analyser les différents éléments d'une organisation pour compléter le rapport d'arbitrage dans le respect de la réglementation et en relation avec l'organisateur

### Juge, option running, spécialité course en nature (trail, KV, course montagne)

<b>Responsabilité et éthique</b>	M001	Être capable d'assurer mes responsabilités dans l'environnement éducatif et éthique de l'athlétisme
<b>Utilisation des ressources</b> <a href="http://www.athle.fr">www.athle.fr</a> , SI-FFA et Calorg	M321	Être capable de naviguer et de trouver les informations utiles sur le site internet de la fédération.
<b>Fonction juge trail et courses en montagne</b>	M213	Être capable d'effectuer les tâches opérationnelles dans le respect des règles des courses en nature (trail, KV, courses en montagne)

### Juge, option running, spécialité cross-country

<b>Responsabilité et éthique</b>	M001	Être capable d'assurer mes responsabilités dans l'environnement éducatif et éthique de l'athlétisme
<b>Utilisation des ressources</b> <a href="http://www.athle.fr">www.athle.fr</a> , SI-FFA et Calorg	M321	Être capable de naviguer et de trouver les informations utiles sur le site internet de la fédération.
<b>Fonction juge cross</b>	M214	Être capable d'arbitrer une compétition et d'analyser les différents éléments d'une organisation pour compléter le rapport d'arbitrage dans le respect de la réglementation du cross

### Juge, option running, spécialité courses à obstacles et pratique annexes

<b>Responsabilité et éthique</b>	M001	Être capable d'assurer mes responsabilités dans l'environnement éducatif et éthique de l'athlétisme
<b>Fonction juge courses à obstacles</b>	M215	Être capable d'arbitrer une compétition et d'analyser les différents éléments d'une organisation pour compléter le rapport d'arbitrage dans le respect de la réglementation des pratiques annexes

## **Article 5 : Conditions d'inscription et prérequis**

Les conditions requises pour se présenter aux épreuves de l'évaluation finale sont :

- Être au minimum dans la catégorie cadet
- être licencié(e) à la FFA

## **Article 6 : évaluation et certification**

### ***Evaluation des modules***

L'évaluation des modules capitalisables s'effectue, soit au fur et à mesure de la formation, soit à l'issue d'un ensemble de modules. Elle s'organise sous forme de QCM de 20 questions par module composant la qualification.

Les modules M1 et M180 sont acquis à l'issue de la formation, sans QCM.

### ***Certification***

Le niveau du candidat est évalué à l'issue du stage en situation à l'occasion d'une mise en situation pratique une fois l'ensemble des modules validés. Une évaluation de la qualité de l'action du candidat au sein d'une équipe d'officiels, est faite par l'examineur à l'occasion d'une compétition officielle. Elle donne lieu à un échange sur la base d'un bilan d'activité. Elle est faite par le renseignement d'une grille d'évaluation par les évaluateurs désignés par la COT de la ligue ou du Comité départemental.

Pour certaines spécialités la tenue d'une feuille de terrain sera évaluée.

Pour le mesurage des épreuves running, un examen spécifique sera réalisé.

Le jury sera attentif à l'intégration du candidat dans l'équipe et à la bonne réalisation des tâches confiées.

Le diplôme peut être obtenu par Validation d'Acquis de l'Expérience (VAE) sur présentation d'un dossier.



# Chef juge

Certification fédérale

## Article 1 : Qualification

Il est créé un diplôme fédéral « **Chef juge** »

La qualification est organisée dans les options et spécialités suivantes :

### Options Stade

- Courses
- Sauts
- Lancers
- Départ
- Chronométrage manuel
- Photo d'arrivée

### Option Marche

- Marche athlétique
- Marche nordique

### Option Running

## Article 2 : prérogatives.

Le chef juge coordonne l'action de l'équipe, répartit les rôles, valide les performances et les classements.

Il agit sous la supervision générale du juge arbitre.

Il est capable de vérifier la conformité de l'aire de compétition.

## Article 3 : modules

La qualification est composée de modules capitalisables.

Pour être diplômé, il faut avoir validé l'ensemble des modules de la spécialité et réussir l'épreuve finale présentée ci-dessous.

### Chef juge, option stade, spécialité courses

<b>Posture de chef juge</b>	M195	Être capable de coordonner un jury et de favoriser un travail en équipe efficace et bienveillant
<b>Vérification des épreuves de course</b>	M197	Être capable de vérifier la conformité d'une installation sportive pour assurer le bon déroulement des épreuves et de valider le classement de l'épreuve

### Chef juge, option stade, spécialité sauts

<b>Posture de chef juge</b>	M195	Être capable de coordonner un jury et de favoriser un travail en équipe efficace et bienveillant
<b>Vérification des épreuves de saut</b>	M198	Être capable de vérifier la conformité d'une installation sportive pour assurer le bon déroulement des épreuves et de valider le classement de l'épreuve

### Chef juge, option stade, spécialité lancers

<b>Posture de chef juge</b>	M195	Être capable de coordonner un jury et de favoriser un travail en équipe efficace et bienveillant
<b>Vérification des épreuves de lancer</b>	M199	Être capable de vérifier la conformité d'une installation sportive pour assurer le bon déroulement des épreuves et de valider le classement de l'épreuve

### Chef juge, option stade, spécialité départ

<b>Posture de chef juge</b>	M195	Être capable de coordonner un jury et de favoriser un travail en équipe efficace et bienveillant
<b>Coordonner une équipe de départ</b>	M203	Être capable de coordonner une équipe de juge départ avec efficacité.

### Chef juge, option stade, spécialité chronométrage manuel

<b>Responsabilité et éthique</b>	M001	Être capable d'assurer mes responsabilités dans l'environnement éducatif et éthique de l'athlétisme
<b>Se situer dans un stade</b>	M180	Être capable de se situer au sein de l'enceinte du stade et de visualiser son espace d'intervention
<b>Posture de chef juge</b>	M195	Être capable de coordonner un jury et de favoriser un travail en équipe efficace et bienveillant
<b>Mesures officielles chronométrage manuel</b>	M202	Être capable d'assurer les tâches du chronométreur manuel et de déterminer les temps officiels recueillis auprès de son équipe.

### Chef juge, option stade, spécialité photo d'arrivée

Prérequis :

- avoir validé le module M221 pour s'inscrire au M205.
- avoir validé le module M205 pour s'inscrire au M209

<b>Posture de chef juge</b>	M195	Être capable de coordonner un jury et de favoriser un travail en équipe efficace et bienveillant.
<b>Mise en place d'une installation de photo d'arrivée</b>	M205	Être capable d'installer et de brancher le matériel avec tous ses éléments périphériques, et de mettre en réseau la photo d'arrivée avec le secrétariat. Être capable de superviser la lecture des photos et du point zéro et résoudre les problèmes de transmission avec le secrétariat.
<b>Installation d'un réseau local</b>	M253	Être capable d'installer un réseau local lié à la photo d'arrivée
<b>Chronométrie électrique sur une compétition nationale</b>	M209	Être capable de gérer la chronométrie électrique sur une compétition nationale.

### Chef juge, option marche, spécialité marche athlétique

<b>Posture de chef juge</b>	M195	Être capable de coordonner un jury et de favoriser un travail en équipe efficace et bienveillant
<b>Missions spécifiques du chef juge de marche athlétique</b>	M201	Être capable de gérer l'ensemble des tâches nécessaires au bon déroulement d'une épreuve de marche athlétique conformément aux règlements

### Chef juge, option marche, spécialité marche nordique

<b>Posture de chef juge</b>	M195	Être capable de coordonner un jury et de favoriser un travail en équipe efficace et bienveillant
<b>Vérification des épreuves de marche nordique en compétition</b>	M268	Être capable de gérer l'ensemble des tâches nécessaires au bon déroulement d'une épreuve de marche nordique en compétition conformément aux règlements

### Chef juge, option running

*Prérequis :*

- être titulaire des diplômes de juge running (sauf courses à obstacles)
- être capable d'effectuer 40km à vélo en 2h30 soit à 16km/h

<b>Arbitrage running</b>	M244	Être capable d'arbitrer une compétition running de niveau national ou international quelle que soit la spécialité et de rédiger le rapport d'arbitrage dans le respect de la réglementation sur le territoire français
<b>Mesurage des compétitions nationales</b>	M245	Être capable d'homologuer un parcours suivant la méthode de mesurage de la bicyclette calibrée sur une compétition organisée en France

### Article 4 : Conditions d'inscription et prérequis

Les conditions requises pour se présenter aux épreuves de l'évaluation finale sont :

- Être âgé(e) de plus de 18 ans
- Être licencié(e) à la FFA
- Être titulaire de la qualification Juge dans la spécialité sauf pour la qualification chef-juge chronométrage manuel.

### Article 5 : évaluation et certification

L'évaluation s'organise en deux parties.

#### **Evaluation des modules**

L'évaluation des modules capitalisables s'effectue, soit au fur et à mesure de la formation, soit à l'issue d'un ensemble de modules. Elle s'organise sous forme de QCM de 20 questions par module.

### **Certification**

Le niveau du candidat est évalué à l'issue du stage en situation à l'occasion d'une mise en situation pratique une fois l'ensemble des modules validés. Une évaluation de la qualité de l'action du candidat au sein d'une équipe d'officiels, est faite par l'examineur à l'occasion d'une compétition officielle.

L'évaluation de l'action est faite par le renseignement d'une grille d'évaluation par les évaluateurs désignés par la COT de la ligue ou du Comité départemental.

Pour certaines spécialités la tenue d'une feuille de terrain sera évaluée.

Le diplôme peut être obtenu par Validation d'acquis de l'expérience sur présentation d'un dossier.

# Juge arbitre

Certification fédérale

## Article 1 : Qualification

Il est créé un diplôme fédéral « **Juge arbitre** »

La qualification est organisée dans les options et spécialités suivantes :

- Option Stade
  - o Juge arbitre stade
- Option Running
  - o Mesurage et arbitrage

## Article 2 : prérogatives.

Le juge arbitre tranche les cas litigieux. Il gère les protestations écrites et verbales et prend des décisions relatives aux situations non prévues dans les règles.

## Article 3 : modules

La qualification est composée de modules capitalisables.

Pour être diplômé, il faut valider l'ensemble des modules de l'option et réussir l'épreuve finale présentée ci-dessous.

### Juge arbitre stade

<b>Arbitrer et décider</b>	M206	Être capable d'agir sur la compétition en veillant au respect des règles et des règlements (même particuliers). Être capable de décider de tout point litigieux concernant le déroulement de la compétition et pour lequel les règles ne contiennent pas de disposition particulière.
<b>Posture de juge arbitre</b>	M276	Être capable d'agir sur l'organisation de la compétition en collaboration avec l'organisateur ou son représentant dans le respect de la réglementation et de favoriser un travail en équipe efficace et bienveillant

### Juge arbitre, option running, spécialité mesurage et arbitrage

<b>Mesurage des compétitions nationales et internationales</b>	M243	Être capable d'homologuer un parcours suivant la méthode de mesurage de la bicyclette calibrée sur une compétition internationale organisée en France
<b>Arbitrage running de compétition</b>	M278	Être capable d'arbitrer une compétition running de niveau national ou international et d'arbitrer dans le respect de la réglementation sur le territoire français (championnats de France et intercontinental).

## **Article 4 : Conditions d'inscription et prérequis**

Les conditions préalables requises à l'entrée en formation sont :

- Être âgé de plus de 18 ans
- Être licencié de la FFA
- Être titulaire de la qualification chef juge dans les spécialités courses, concours (stade) ou running (toutes les spécialités) ou marche.

## **Article 6 : évaluation et certification**

### ***Evaluation des modules***

L'évaluation des modules capitalisables s'effectue soit au fur et à mesure de la formation, soit à l'issue d'un ensemble de modules. L'épreuve s'organise sous forme de QCM de 30 questions par module.

### ***Certification***

La formation est évaluée à l'issue du stage en situation à l'occasion d'une mise en situation pratique une fois l'ensemble des modules validés.

L'épreuve consiste en une évaluation par le tuteur de la qualité de l'action au sein d'une équipe d'officiels et à l'occasion d'une compétition officielle.

L'évaluation comporte deux temps :

- la tenue d'une feuille terrain résumant son action sur une compétition
- un échange sur la base d'un bilan d'activité (situations litigieuses, décisions prises)

Cette évaluation donne lieu au renseignement d'une grille d'évaluation par les évaluateurs.

Le diplôme peut être obtenu par Validation d'acquis de l'expérience sur présentation d'un dossier.

# Filière Gestion informatique de compétition

## Assistant secrétariat informatique

Certification fédérale

### Article 1 : Qualification

Il est créé une qualification fédérale « Assistant secrétariat informatique »

### Article 2 : prérogatives.

L'assistant secrétariat informatique aide les opérateurs dans la saisie des résultats et les tâches annexes (dictée, récupération des feuilles d'engagement, affichage etc.).

### Article 3 : modules

<b>Responsabilité et éthique</b>	M001	Être capable d'assurer mes responsabilités dans l'environnement éducatif et éthique de l'athlétisme
<b>Découverte du secrétariat informatique</b>	M246	Être capable d'aider dans la saisie des résultats et la gestion des documents du secrétariat informatique : feuilles d'engagement, feuilles de résultats.

### Article 4 : Conditions d'inscription et prérequis

Les conditions requises pour se présenter aux épreuves de l'évaluation finale sont :

- Être au minimum dans la catégorie cadet
- Être licencié(e) à la FFA

### Article 5 : évaluation et certification

La qualification d'assistant est automatiquement attribuée dès que les deux modules ci-dessus ont été suivis.

# Opérateur secrétariat informatique

Certification fédérale

## Article 1 : Qualification

Il est créé une qualification fédérale « d'opérateur secrétariat informatique » dans deux spécialités :

- Piste
- Cross-route.

## Article 2 : prérogatives.

L'opérateur secrétariat informatique intervient sur une compétition qui a été créée et installée auparavant sur les ordinateurs, par le coordonnateur du secrétariat informatique. Il confirme les engagements dans le logiciel de compétition, saisit le jury et les résultats dans le respect de la réglementation. Il gère les impressions des documents et veille à leur diffusion sur le terrain.

## Article 3 : modules

Pour obtenir cette qualification, il faut avoir validé :

- les modules de l'assistant secrétariat informatique ;
- les modules de la spécialité choisie.

L'évaluation finale se fait sur le terrain lors de compétitions.

## Opérateur secrétariat informatique piste

<b>Gestion d'une compétition piste individuelle</b>	M248	Être capable d'utiliser le logiciel de gestion de compétition pour confirmer les engagements, éditer les feuilles de terrain. Être capable de saisir les résultats, de faire les classements et les podiums et de saisir la composition du jury. Être capable de travailler en réseau, d'exporter les feuilles de terrain pour les transmettre par réseau (photofinish, starters ...) et d'importer les fichiers de résultats venant de la photofinish ou du terrain.
<b>Gestion d'une compétition piste en équipes</b>	M249	Être capable de gérer des compétitions en équipes telles que des interclubs, challenges par équipes etc. ...
<b>Règlementation des compétitions piste</b>	M250	Être capable d'utiliser les règles des compétitions piste nécessaires à la gestion informatique des compétitions.



## Opérateur secrétariat informatique cross-route

<b>Gestion d'une compétition running individuelle</b>	M251	Être capable d'utiliser le logiciel de gestion de compétition pour confirmer les engagements, éditer les listes d'engagés. Être capable d'utiliser la fonction chronomètre de Logica, d'importer des temps, de faire des classements et des podiums et de saisir la composition du jury. Être capable de travailler en réseau, d'exporter des listes d'engagés et d'importer des fichiers de résultats venant du terrain.
<b>Gestion d'une compétition running par équipes</b>	M252	Être capable de gérer des compétitions running par équipe, de faire les classements par équipes, les challenges ...
<b>Règlementation des compétitions running</b>	M257	Être capable d'appliquer les règlements des compétitions running et de veiller aux implications sur la composition des équipes (mutés, étrangers) et sur les résultats (qualifications etc.).

### Article 4 : Conditions d'inscription et prérequis

Les conditions requises pour se présenter aux épreuves de l'évaluation finale sont :

- Être au minimum dans la catégorie cadet
- Être licencié(e) à la FFA

### Article 5 : évaluation et certification

Après validation des modules de la spécialité choisie, précisés ci-dessus, l'évaluation finale est faite par le tuteur désigné par la COT de la ligue et validé par l'OFA.

Cette évaluation donne lieu au renseignement d'une grille d'évaluation, par le tuteur à l'occasion d'une mise en situation pratique lors de deux compétitions de la spécialité choisie, l'une de type individuel et l'autre par équipes.

# Coordonnateur de secrétariat informatique

Certification fédérale

## Article 1 : Qualification

Il est créé une qualification fédérale « de coordonnateur de secrétariat informatique » dans deux spécialités :

- Piste
- Cross-route.

## Article 2 : prérogatives.

Le coordonnateur secrétariat informatique fait la préparation de la compétition en amont (mise à jour des logiciels et référentiels, création et paramétrage de la compétition). Il installe le réseau, coordonne le secrétariat informatique et assure le bon fonctionnement du secrétariat de la compétition. Il supervise les fonctions des opérateurs et les relations avec le jury. Il gère la transmission des résultats sur SI-FFA après la compétition.

## Article 3 : modules

Pour être diplômé, il faut :

- Être titulaire de la qualification d'opérateur dans la spécialité concernée ;
- Avoir validé les modules de la spécialité choisie.

L'évaluation finale se fait sur le terrain lors de compétitions.

## Coordonnateur secrétariat informatique piste

<b>Création d'une compétition dans Logica piste</b>	M254	Être capable de mettre à jour le logiciel et les référentiels. Être capable de créer une compétition piste de type individuel y compris épreuves combinées, ou par équipes (interclubs challenge par équipes etc.) dans Logica piste. Être capable d'importer une liste des engagés, d'exporter les résultats, de charger la compétition dans SI-FFA.
<b>Installation d'un réseau local</b>	M253	Être capable d'installer un réseau local.

## Coordonnateur secrétariat informatique cross-route

<b>Création d'une compétition running dans Logica cross-route</b>	M256	Être capable de mettre à jour le logiciel et les référentiels. Être capable de créer une compétition running de type individuel ou par équipes dans Logica cross-route (préparer les filtres de classement etc.) Être capable d'importer une liste des engagés, d'exporter les résultats, de charger la compétition dans SI-FFA. Être capable de passer d'un fichier Excel ou texte à Logica pour les inscriptions et les résultats.
<b>Installation d'un réseau local</b>	M253	Être capable d'installer un réseau local.

### Article 4 : Conditions d'inscription et prérequis

Les conditions requises pour se présenter aux épreuves de l'évaluation finale sont :

- Être au minimum dans la catégorie cadet
- Être licencié(e) à la FFA

### Article 5 : évaluation et certification

Après validation des modules de la spécialité choisie, précisés ci-dessus, l'évaluation finale est faite par les évaluateurs désignés par l'OFA. Elle donne lieu au renseignement d'une grille d'évaluation, à l'occasion de mises en situation pratique lors de deux compétitions, une de type individuel et l'autre par équipes.

# Administrateur référent du secrétariat informatique

Certification fédérale

## Article 1 : Qualification

Il est créé une qualification fédérale « d'administrateur référent - secrétariat informatique ».

## Article 2 : prérogatives.

L'administrateur référent du secrétariat informatique est le support technique du secrétariat informatique. Il intervient en cas de problème de réseau, de difficultés liées au fonctionnement du logiciel. Il sait aller dans le programme pour gérer des paramétrages inadaptés etc.

## Article 3 : modules

Pour être diplômé, il faut avoir validé les deux modules ci-dessous.  
L'évaluation finale se fait sur le terrain lors de compétitions.

<b>Maitrise totale des logiciels Logica Piste et Logica Cross-Route</b>	M259	Être capable d'être le support technique du secrétariat et de dépanner les utilisateurs. Être capable d'analyser les problèmes (logiciels ou fichiers) et de les résoudre. Être capable de proposer des améliorations des logiciels.
<b>Administration réseau</b>	M260	Être capable de régler les problèmes de réseaux informatiques

## Article 4 : Conditions d'inscription et prérequis

Les conditions requises pour se présenter aux épreuves de l'évaluation finale sont :

Être au minimum dans la catégorie cadet

Être licencié(e) à la FFA

Être titulaire des qualifications de :

- Coordonnateur secrétariat informatique piste
- Coordonnateur secrétariat informatique cross-route.

## Article 5 : évaluation et certification

Après validation des modules précisés ci-dessus, l'évaluation finale est faite par les évaluateurs désignés par l'OFA. Elle donne lieu au renseignement d'une grille d'évaluation, à l'occasion de mises en situation pratiques lors de compétitions.

# Compilateur

Certification fédérale

## Article 1 : Qualification

Il est créé une qualification fédérale «Compilateur».

## Article 2 : prérogatives.

Le compilateur valide les performances et identifie les participants pour permettre :

- la fiabilité des informations concernant les athlètes, leur nationalité,
- l'établissement des bilans par catégories et par épreuves
- la détection des records et meilleures performances
- d'établir la liste des qualifiés aux championnats de France
- le calcul du classement des clubs
- l'alimentation de la fiche athlète

## Article 3 : modules

Pour être diplômé, il faut avoir validé les trois modules ci-dessous.

<b>Responsabilité et Ethique</b>	M001	Être capable d'assurer mes responsabilités dans l'environnement éducatif et éthique de l'athlétisme.
<b>Classement et validation des résultats</b>	M261	Être capable de valider les résultats des compétitions. Les impacts sur les qualifications, les bilans, le classement des clubs.
<b>Les enquêtes</b>	M262	Être capable d'identifier un acteur.

## Article 4 : Conditions d'inscription et prérequis

Les conditions requises pour se présenter aux épreuves de l'évaluation finale sont :

- Être au minimum dans la catégorie cadet
- Être licencié(e) à la FFA
- Avoir un minimum de pratique de Logica.

## Article 5 : évaluation et certification

Après validation des modules précisés ci-dessus, l'évaluation finale est faite par les évaluateurs désignés par l'OFA. Elle donne lieu au renseignement d'une grille d'évaluation, à l'occasion de mises en situation pratiques lors de la gestion des résultats de compétitions.

Le diplôme peut être obtenu par Validation d'acquis de l'expérience sur présentation d'un dossier.

# Compilateur référent

Certification fédérale

## Article 1 : Qualification

Il est créé une qualification fédérale «Compilateur référent».

## Article 2 : prérogatives.

Le compilateur référent fait le lien entre les compilateurs et la Direction des services informatiques (DSI) de la fédération. Il assure la formation des compilateurs.

## Article 3 : modules

Pour être diplômé, il faut avoir validé les deux modules ci-dessous.

<b>Gestion des incidents SI-FFA</b>	M263	Être capable d'analyser les problèmes sur le SI-FFA et d'expliquer les implications.
<b>Relations compilateurs / DSI</b>	M264	Être capable de fournir à la DSI, les éléments nécessaires pour intervenir et remédier aux difficultés rencontrées.

## Article 4 : Conditions d'inscription et prérequis

Les conditions requises pour se présenter aux épreuves de l'évaluation finale sont :

- Être au minimum dans la catégorie cadet
- Être licencié(e) à la FFA
- Être titulaire du diplôme de compilateur.

## Article 5 : Certification

La certification est attribuée par les évaluateurs désignés par l'OFA. Elle donne lieu au renseignement d'une grille d'évaluation, à l'occasion de mises en situation pratiques lors de la gestion des résultats de compétitions piste et running.

Le diplôme peut être obtenu par Validation d'acquis de l'expérience sur présentation d'un dossier.

# DOMAINE ORGANISATION D'ÉVÈNEMENTS

## Filière Organisateur

1. Assistant évènementiel
2. Référent évènementiel
3. Directeur d'organisation

## Filière speaker

1. Speaker départemental
2. Speaker régional
3. Speaker national

## Filière antidopage

1. Escorte contrôle antidopage
2. Délégué fédéral contrôle antidopage
3. Délégué expert contrôle antidopage

# Filière Organisateur

## Assistant événementiel

Certification fédérale

### Article 1 : qualification

Il est créé une qualification fédérale d'Assistant événementiel.  
Plusieurs spécialités sont proposées.

### Article 2 : prérogatives

L'assistant événementiel contribue à la mise en place de l'événement. Le titulaire agit sous la responsabilité directe d'un adulte référent et désigné.

### Article 3 : modules

La qualification est composée de modules capitalisables.  
Pour être qualifié, il faut valider les modules suivants :

- Les deux modules obligatoires
- au moins un module en fonction de la mission, parmi les modules au choix proposés.

#### Modules obligatoires

<b>Responsabilité et éthique</b>	M001	Être capable d'assurer mes responsabilités dans l'environnement éducatif et éthique de l'athlétisme
<b>Les gestes qui sauvent</b>	M283	Être capable d'intervenir pour apporter les premiers gestes utiles pour sauver des vies

#### Modules au choix

<b>Gestion des inscriptions</b>	M284	Être capable de gérer les inscriptions des participants quel que soit l'outil de gestion utilisé et suivant la réglementation en vigueur, ainsi que de vérifier les certificats médicaux et les licences. Être capable de collaborer à l'élaboration du règlement de l'épreuve.
<b>Gestion de la distribution des dossards</b>	M285	Savoir organiser l'espace de la distribution des dossards, renseigner les personnes et gérer les litiges.
<b>Gestion des départs</b>	M286	Être capable d'accompagner une équipe pour mettre en place la zone de départ avec les différents sas en collaboration avec les autres secteurs
<b>Gestion des arrivées</b>	M287	Être capable de mettre en place la zone d'arrivée avec les différents services en collaboration avec les autres secteurs



<b>Gestion des aiguillages</b>	M288	Être capable de mettre en place une équipe pour orienter les concurrents dans la bonne direction, savoir et mettre en place le matériel
<b>Gestion des ravitaillements et épongeages</b>	M289	Être capable de mettre en place les zones de ravitaillement et d'épongeage en collaboration avec une équipe de bénévoles
<b>Gestion des véhicules</b>	M290	Savoir répondre aux différents besoins, planifier et accompagner l'équipe missionnée
<b>Gestion du matériel</b>	M291	Savoir répondre aux différents besoins, planifier et accompagner l'équipe missionnée
<b>Aménagement du parcours</b>	M292	Savoir répondre aux différents besoins, planifier et accompagner l'équipe missionnée : pose des bornes kilométriques, traçage, boucles et barrières anti raccourcis.
<b>Aide technique sauts, lancers...</b>	M293	Savoir répondre aux différents besoins du juge
<b>Gestion des podiums</b>	M294	Savoir mettre en place la zone, récupérer les athlètes et assurer la remise des récompenses
<b>Meneurs d'allure</b>	M295	Être capable de mener un groupe de coureurs à l'objectif fixé
<b>Mascotte</b>	M296	Savoir animer le public en costume en collaboration avec le speaker
<b>Gestion des box en zone de relais</b>	M297	Savoir mettre en place la zone, respecter le règlement et orienter les athlètes
<b>Gestion des consignes</b>	M298	Savoir mettre en place la zone et la gérer en toute sécurité avec une équipe de bénévoles

#### **Article 4 : conditions d'inscription et prérequis**

Les conditions d'inscription sont :

- Être âgé de 18 ans minimum
- Être licencié à la FFA.

#### **Article 5 : évaluation et certification**

L'évaluation des modules capitalisables s'effectue soit au fur et à mesure de la formation, soit à l'issue d'un ensemble de modules. Elle s'organise sous forme de QCM et d'une expérience sur le terrain.

# Référent événementiel

Certification fédérale

## Article 1 : qualification

Il est créé un diplôme fédéral de Référent événementiel dans les dix spécialités ci-dessous :

- Administratif et financier
- Partenariats publics et privés
- Communication, promotion et presse
- Compétition route et espace naturel
- Compétition espace fermé
- Sécurité et médical route et espace naturel
- Sécurité et médical espace fermé
- Technique et logistique
- Animation promotionnelle
- Scénarisation d'un événement

## Article 2 : prérogatives

La certification atteste des compétences du titulaire à agir en tant membre du comité d'organisation sous la responsabilité du directeur d'organisation, dans le respect du fonctionnement statutaire et réglementaire du projet associatif événementiel.

## Article 3 : modules

La qualification est composée des 4 modules communs obligatoires ci-dessous et des modules de la spécialité.

### Modules communs obligatoires pour tous les référents

<b>Responsabilité et éthique</b>	M001	Être capable d'assurer mes responsabilités dans l'environnement éducatif et éthique de l'athlétisme
<b>Gestion de projet événementiel</b>	M154	Être capable de contribuer à organiser un projet d'événement et d'inscrire sa mission en coordination avec l'ensemble du projet
<b>Piloter une équipe dans le cadre d'une organisation</b>	M155	Être capable de manager une équipe de bénévoles et d'utiliser des outils de pilotage et d'organisation de l'équipe
<b>Les gestes qui sauvent</b>	M283	Être capable d'intervenir pour apporter les premiers gestes utiles pour sauver des vies

### Référent événementiel - Administratif et financier

<b>Comptabilité d'un événement</b>	M299	Être capable de tenir la comptabilité d'un événement.
<b>Gestion administrative des événements</b>	M156	Être capable de contribuer à l'organisation de l'événement en assurant l'ensemble des tâches administratives fondamentales
<b>Juridique et assurance</b>	M140	Être capable de mettre en conformité la structure au regard des exigences réglementaires

### Référent événementiel – Partenariats publics et privés

<b>Partenariats publics et privés</b>	M157	Être capable de contribuer au modèle économique du projet et fidéliser le réseau économique.
---------------------------------------	------	--

### Référent événementiel – Communication, promotion et presse

<b>Communication, promotion et presse de l'événement</b>	M158	Être capable d'organiser la communication et la promotion de l'événement par l'utilisation des outils les plus adaptés.
--	------	---

### Référent événementiel – Compétition route et espace naturel

<b>Organisation compétition route et espace naturel</b>	M160	Être capable de gérer l'organisation sportive de la manifestation dans le respect des règles sportives fédérales et des contraintes de l'organisation des manifestations
---	------	--

### Référent événementiel – Compétition espace fermé

<b>Organisation compétition en espace fermé (piste, salle, gymnase...)</b>	M161	Être capable de gérer l'organisation sportive de la manifestation dans le respect des règles sportives fédérales et des contraintes de l'organisation des manifestations
--	------	--

### Référent événementiel – Sécurité et médical route et espace naturel

<b>Sécurité et médical sur des compétitions route et espace naturel</b>	M163	Être capable de mettre en place les conditions de sécurité nécessaires à la manifestation dans le respect des règles en vigueur et pour la protection des différents acteurs présents à l'événement (sportifs, comité d'organisation, spectateurs, tiers) puis d'avoir l'équipe d'intervention de services médicaux
---	------	---

### Référent événementiel – Sécurité et médical espace fermé

<b>Sécurité et médical sur des compétitions en espace fermé (piste, salle, gymnase...)</b>	M162	Être capable de mettre en place les conditions de sécurité nécessaires à la manifestation dans le respect des règles en vigueur et pour la protection des différents acteurs présents à l'événement (sportifs, comité d'organisation, spectateurs, tiers) puis d'avoir l'équipe d'intervention de services médicaux nécessaire
--	------	--

### Référent événementiel – Technique et logistique

<b>Technique et logistique</b>	M159	Être capable d'aménager l'espace et de mettre en place les différentes structures et flux quelle que soit la dimension de l'événement
<b>Organisation de l'espace antidopage</b>	M300	Être capable de mettre en place l'espace anti dopage pour répondre à la réglementation

### Référent événementiel – Animation promotionnelle

<b>Organiser une animation sportive</b>	M105	Être capable d'organiser une animation club (Kid cross, Kid athlé, marche nordique, entreprises ...)
<b>Organiser une activité occasionnelle</b>	M164	Être capable d'organiser des actions occasionnelles de dynamique interne du club ou une activité d'accueil de public à des fins de promotion

### Référent événementiel – Scénarisation d'un événement

<b>Présentation et valorisation de l'événement</b>	M270	Être capable de mettre en place et en valeur l'événement à travers l'animation, en relation avec le speaker.
--	------	--

### Article 4 : conditions d'inscription et prérequis

Les conditions d'inscription sont :

- Être âgé de plus de 18 ans
- Être licencié à la FFA

## **Article 5 : évaluation et certification**

L'évaluation des modules capitalisables s'effectue, soit au fur et à mesure de la formation, soit à l'issue d'un ensemble de modules. Elle s'organise sous forme de QCM.

La formation est complétée par une expérience de terrain au sein d'un comité d'organisation et un dossier de la spécialité concernée remis au coordonnateur événementiel de la Ligue et présenté devant un jury. Ce dossier aura fait l'objet d'un travail d'approfondissement durant l'expérience de terrain en lien avec le tuteur et les équipes pédagogiques de la formation suivie.

La présentation du dossier a lieu une fois l'ensemble des modules validés. Le moment de présentation devant le jury ainsi que les membres du jury font l'objet d'une validation en amont par le responsable du domaine concerné.

Le diplôme peut aussi être obtenu par validation des acquis de l'expérience.

# Directeur d'organisation

Certification fédérale  
(Objectif : Titre à Finalité Professionnelle)

## Article 1 : qualification

Il est créé un diplôme fédéral de **Directeur d'organisation**

## Article 2 : prérogatives

La qualification atteste des compétences du titulaire à assumer les responsabilités de l'organisation d'un événement de moins de 5 000 personnes, en toute autonomie.

## Article 3 : conditions d'inscription et prérequis

Les conditions d'inscription sont :

- Être âgé de plus de 18 ans
- Être licencié à la FFA.
- Être titulaire des diplômes fédéraux de référent suivants :
  - o Référent événementiel administratif et financier
  - o Référent événementiel partenariats publics et privés
- Être titulaire d'au moins un des diplômes fédéraux ci-dessous :
  - o Référent événementiel communication et presse
  - o Référent événementiel technique et logistique
  - o Référent événementiel compétition
  - o Référent événementiel sécurité et médical
  - o Référent événementiel animation promotionnelle
  - o Référent événementiel scénarisation de l'événement

## Article 4 : évaluation et certification

La formation est complétée par un stage dans une organisation donnant lieu à la réalisation et la présentation d'un dossier d'organisation d'évènement.

Ce dossier sera remis au coordinateur événementiel de la Ligue concernée et présenté devant un jury.

Il aura fait l'objet d'un travail d'approfondissement durant l'expérience de terrain en lien avec le tuteur et les équipes pédagogiques de la formation suivie.

Le moment de présentation devant le jury ainsi que les membres du jury font l'objet d'une validation en amont par le responsable du domaine concerné.

L'épreuve de certification a lieu une fois l'ensemble des certifications et des modules validés.

Le diplôme peut aussi être obtenu par validation des acquis de l'expérience.

# Filière Speaker

## Speaker départemental

Certification fédérale

### Article 1 : qualification

Il est créé une qualification fédérale «**Speaker départemental**»

### Article 2 : prérogatives

La qualification atteste des compétences du titulaire à animer seul une compétition de dimension locale.

### Article 3 : modules

La qualification est composée de quatre modules capitalisables.

Pour être certifié, il faut valider les modules obligatoires suivants :

<b>Responsabilité et éthique</b>	M001	Être capable d'assurer mes responsabilités dans l'environnement éducatif et éthique de l'athlétisme
<b>Animer un événement départemental</b>	M135	Être capable d'animer et de commenter des compétitions ou des animations à dimension locale, de prendre la parole en public et d'utiliser le matériel de sonorisation.

### Article 4 : conditions d'inscription et prérequis

- Être âgé de 18 ans et plus,
- Être licencié à la FFA

### Article 5 – évaluation et certification

L'évaluation des modules s'effectue à la fin de la formation. Elle s'organise sous forme de QCM.

# Speaker régional

Certification fédérale

## Article 1 : qualification

Il est créé une qualification fédérale de « **Speaker régional** »

## Article 2 : prérogatives

La qualification atteste des compétences du titulaire à animer une compétition de dimension régionale seul ou en équipe.

## Article 3 : modules

La qualification est composée de trois modules capitalisables.

Pour être certifié, il faut valider les modules obligatoires suivants :

<b>Animation d'une compétition de dimension régionale seul ou en équipe</b>	M136	Être capable d'animer seul ou en équipe une compétition (présentation des épreuves/athlètes, statistiques, biographie d'athlètes). Être capable d'animer des événements connexes à une organisation (carré VIP, village partenaires, animer les tribunes). Être capable de réaliser une interview. Être capable de gérer des protocoles complexes. Participer à une réunion technique lors d'une organisation. Être capable d'animer en équipe sans intercom, sans coordination. Être capable de gérer la sonorisation avec le programmateur musical.
---	------	---

## Article 4 : conditions d'inscription et prérequis

- Être âgé de 18 ans et plus,
- Être licencié à la FFA
- Avoir validé les modules de speaker départemental.

## Article 5 – évaluation et certification

L'évaluation des compétences se fait lors d'une mise en situation pratique.



# Speaker national

Certification fédérale

## Article 1 : qualification

Il est créé une qualification fédérale de « **Speaker national** »

## Article 2 : prérogatives

La qualification atteste des compétences du titulaire à animer une compétition nationale en équipe avec intercom et coordination.

## Article 3 : modules

La qualification est composée de quatre modules capitalisables.

Pour être certifié, il faut valider les modules obligatoires suivants :

<b>Animation en équipe avec intercom</b>	M137	Savoir animer une compétition nationale avec intercom et coordination. Être capable d'animer une conférence de presse, une cérémonie d'ouverture et une cérémonie de clôture. Être force de proposition en matériel de sonorisation. Savoir utiliser l'intercom, le topeur, le programmateur musical. Être capable de coordonner une équipe d'animation.
<b>Anglais de l'athlétisme</b>	M147	Vocabulaire anglais de l'athlétisme

## Article 4 : conditions d'inscription et prérequis

- Être âgé de 18 ans et plus,
- Être licencié à la FFA
- Avoir validé les modules de speaker départemental et de speaker régional.

## Article 5 – évaluation et certification

L'évaluation des compétences se fait lors d'une mise en situation pratique.

# Filière Antidopage

## Escorte contrôle antidopage

Certification fédérale

### Article 1 : qualification

Il est créé une qualification fédérale « **Escorte contrôle antidopage** »

### Article 2 : prérogatives

La qualification atteste des compétences du titulaire à accompagner des athlètes pendant la durée du contrôle antidopage en respectant le protocole.

### Article 3 : modules

La qualification est composée de deux modules capitalisables qui seront organisés conjointement.

Pour être certifié, il faut valider les modules obligatoires suivants :

<b>Éthique de l'antidopage</b>	M301	Connaître et respecter la charte éthique sur la lutte contre le dopage.
<b>Rôle et missions de l'escorte</b>	M138	Être capable d'accompagner les athlètes pendant la durée du contrôle antidopage en respectant les protocoles.

### Article 4 : conditions d'inscription et prérequis

- Être âgé de 18 ans ou plus,
- Être licencié à la FFA

### Article 5 – évaluation et certification

L'évaluation des modules s'effectue conjointement, à la fin de la formation. Elle s'organise sous forme d'un QCM.

# Délégué fédéral contrôle antidopage

Certification fédérale

## Article 1 : qualification

Il est créé une qualification fédérale « **Délégué fédéral contrôle antidopage** ».

## Article 2 : prérogatives

La qualification atteste des compétences du titulaire à organiser le contrôle antidopage en amont, pendant et après le contrôle.

Le délégué antidopage fédéral est l'interlocuteur des agents préleveurs et il gère les escortes pendant le contrôle.

## Article 3 : modules

La qualification est composée de modules capitalisables

Pour être certifié, il faut valider les modules obligatoires suivant :

<b>Missions du délégué fédéral</b>	M139	Être capable de gérer un contrôle antidopage avant, pendant et après la compétition Savoir mener une mission en conformité.
<b>Organisation et lutte antidopage</b>	M165	Être capable de préconiser et d'organiser un contrôle antidopage sur une compétition ou un lieu d'entraînement Connaître les droits et les devoirs de l'athlète, les obligations d'organisation et les sanctions encourues.
<b>Prévention du dopage</b>	M166	Être capable de préconiser de la prévention sur le dopage à tous les acteurs de l'athlétisme (entraîneurs, dirigeants, ...)

## Article 4 : conditions d'inscription et prérequis

Les conditions d'inscription sont :

- Être âgé de 18 ans ou plus,
- Être licencié à la FFA,
- Être titulaire du diplôme d'escorte contrôle antidopage
- Avoir pratiqué lors d'un contrôle effectif en tant qu'escorte antidopage sur une compétition d'athlétisme.

## Article 5 – évaluation et certification

Évaluation des modules capitalisables, sous forme de QCM.

Expérience de terrain en tant que délégué fédéral contrôle antidopage sur deux contrôles antidopage effectifs.

# Délégué expert contrôle antidopage

Certification fédérale

## Article 1 : qualification

Il est créé une qualification fédérale « **Délégué expert contrôle antidopage** »

## Article 2 : prérogatives

La qualification atteste des compétences du titulaire à assurer sa fonction sur des compétitions nationales et internationales.

## Article 3 : modules

La formation est composée d'une partie théorique et de mises en situation pratique sur le terrain, dans le cadre de compétitions nationales et internationales, sous la responsabilité d'évaluateurs.

<b>Missions du délégué expert antidopage</b>	M167	Être capable d'exercer sa fonction de délégué sur des compétitions nationales et internationales. Savoir animer des formations sur les fonctions de l'antidopage et de la prévention contre le dopage. Savoir mener une mission en conformité des procédures.
--	------	---

## Article 4 : conditions d'inscription et prérequis

Les conditions d'inscription sont :

- Être âgé de 18 ans ou plus,
- Être licencié à la FFA,
- Être titulaire du diplôme de délégué fédéral antidopage.
- Avoir réalisé deux contrôles effectifs en tant que délégué fédéral antidopage.
- 

## Article 5 – évaluation et certification

L'évaluation du module est faite sur les connaissances théoriques et sur la pratique pendant des compétitions de niveau minimum national. Il faut pratiquer sur 2 contrôles effectifs, en présence à chaque fois d'un évaluateur délégué expert (évaluateur différent à chacun des deux contrôles).

Les 2 évaluateurs feront un rapport suivant une grille d'évaluation définie pour évaluer les compétences théoriques et la pratique exercée.

La certification de délégué expert sera validée après approbation par le Comité Prévention Dopage (CPD).